



CANDIDATURE LEADER 2007 - 2013 GAL Vendômois - Beauce Val de Loire

ECO-CONSTRUCTION

ECO-MANAGEMENT

ECO-CITOYENNETE

ECO-DECISION



ECO-CONCEPTION

ECO-INNOVATION

ECO-DEVELOPPEMENT

21 janvier 2008



Sommaire

Le mot des Présidents	P.1
Chapitre I – Un territoire pertinent pour une stratégie Leader	P.2
A- Présentation et diagnostic du territoire	P.2
A.1- Les caractéristiques du territoire	P.2
1.1 Un territoire pertinent à la croisée de deux aires urbaines	P.2
1.2 Des entités paysagères variées et une population croissante	P.2
1.3 Vers un développement de l'économie résidentielle	P.3
1.4 Une fonction résidentielle consommatrice d'énergie	P.4
A.2- Les acteurs représentatifs du territoire	P.5
2.1 Acteurs et partenaires des deux Pays et leur mode d'organisation	P.5
2.2 Des partenariats structurés et évolutifs dans le temps	P.7
A.3- Le bilan des actions du développement territorial	P.7
3.1 Les Contrats Régionaux de Pays	P.7
3.2 Prospective Emploi	P.8
3.3 Le Contrat expérimental de Bassin de la « Cisse »	P.8
3.4 Le Pôle d'Excellence Rurale (PERENNE)	P.9
3.5 Le programme européen Leader + (2002-2008)	P.9
A.4- Forces et faiblesses du territoire	P.10
B- Stratégie du GAL : RESSOURCES 41	P.13
B.1- Une priorité ciblée : la gestion responsable des ressources	P.13
1.1 Deux enjeux	P.13
1.2 Quatre axes d'intervention	P.13
B.2- Au cœur des programmes locaux et des politiques extérieures	P.14
2.1 Le niveau européen	P.15
2.2 Le niveau national	P.15
2.3 La Région Centre	P.15
2.4 Le Département de Loir-et-Cher	P.16
2.5 Les actions du territoire	P.16
B.3- Ouverture vers la coopération transnationale	P.17
B.4- Une stratégie ambitieuse et innovante au service du développement durable	P.17
Chapitre II – Le processus d'implication des acteurs	P.19
A- Une forte appropriation de la priorité ciblée	P.19
A.1- Une concertation réussie	P.19
A.2- Un intérêt marqué des chambres consulaires	P.20
B- Les modalités de mise en œuvre et de suivi	P.20
B.1- Une mobilisation du plus grand nombre	P.20
B.2- Une organisation ouverte et communicante	P.20
B.3- Des critères de sélection et l'élaboration d'une fiche Leader	P.20
C- Un Comité de Programmation représentatif	P.21
D- Des échanges de pratiques fructueux	P.21
D.1- Capitalisation des acquis	P.21
D.2- Extension de la coopération	P.21

Chapitre III – Plan de développement	P.22
A- Les actions mises en œuvre	P.22
B- Les fiches action	P.22
Fiche 1- Réduire la pression énergétique	P.23
Fiche 2- Optimiser l'emploi des ressources en respectant la biodiversité	P.24
Fiche 3- Encourager les innovations et les savoir-faire et les faire savoir	P.25
Fiche 4- Développer des outils et démarches collectives de développement durable	P.26
Fiche 5- Animation, gestion et évaluation	P.27
Fiche 6- Coopération	P.28
C- La maquette financière	P.29

Chapitre IV – Le pilotage de RESSOURCES 41	P.30
A- L'organisation du GAL Vendômois – Beauce Val de Loire	P.30
A.1- Une gestion unique et durable	P.30
A.2- La création d'un poste	P.30
A.3- Une participation la plus large possible	P.30
B- Le suivi et l'évaluation	P.31
B.1- Les enseignements de Leader + en matière de suivi et d'évaluation	P.31
B.2- Une stratégie d'amélioration continue	P.31
B.3- Un travail en réseau approfondi	P.32
C- La capitalisation et la diffusion	P.32
C.1- Des outils pour capitaliser les bénéfices du programme	P.32
C.2- Un réseau rural mobilisé	P.32
C.3- Une diffusion aussi large que possible	P.32

Pour conclure	P.33
---------------	------

Le Comité de rédaction

Les sigles utilisés dans le document

La Bibliographie

Le mot des présidents

Les deux Pays Vendômois et Beauce Val de Loire se regroupent pour engager une réflexion commune en vue d'une candidature Leader. Dans un contexte d'énergie chère, la périurbanisation non maîtrisée dévoile son coût énergétique élevé et ses effets néfastes sur l'environnement et l'usage des ressources. La construction et les transports contribuent fortement aux rejets de gaz à effet de serre. S'y ajoutent la forte demande de services de proximité et de santé, l'insuffisance de ressources et la pénurie d'emplois locaux. Une contradiction apparaît entre le développement d'une économie résidentielle et l'aspiration à un développement durable.

Le destin maîtrisé de demain devra être porteur d'un développement plus équilibré. Il lui faudra optimiser les ressources et expérimenter des filières de proximité. Celles-ci constituent les véritables opportunités pour un développement responsable.

Les précédents programmes du territoire contenaient déjà une part de développement durable, sensibilisant les acteurs à ces défis. L'objectif de la candidature Leader vise à rassembler tous ces éléments et à leur fournir un cadre de référence cohérent en vue de responsabiliser le développement local du territoire.

Le programme RESSOURCES 41 est le premier dont le développement durable est l'enjeu central. Chaque étude, expérimentation, action de formation, opération de communication, réalisée dans le cadre de la candidature Leader s'inscrira dans ses trois dimensions : économique, environnementale et sociétale. En même temps, il s'agit d'affirmer la volonté du territoire d'être en phase avec les préoccupations actuelles du Grenelle de l'Environnement, avec les politiques européennes, régionales et départementales et d'avoir une vision cohérente avec l'actualité.

Nous, Présidents des deux Pays prenons ensemble le pari, dans la continuité du Pôle d'excellence rurale, d'oser :

- travailler à l'échelle d'un territoire pertinent de deux Pays voisins,
- engager une réflexion sur le développement durable de notre territoire,
- rassembler les compétences et les acteurs élus et non élus,
- favoriser la mise en réseau et les partenariats publics / privés,
- proposer une stratégie ciblée sur le thème de la gestion responsable des ressources,
- aller dans le sens d'une modification de nos pratiques et de nos comportements,
- susciter des projets de coopération et d'échanges de pratiques nationaux et transnationaux,
- innover en matière d'optimisation des recherches et d'expérimentation des filières de proximité,
- communiquer auprès du plus grand nombre.

Nous sommes pleinement investis dans cette démarche de progrès, c'est pourquoi nous nous portons candidats au programme Leader 2007-2013.

Nous remercions vivement tous ceux qui se sont associés à l'élaboration du programme Leader RESSOURCES 41 pour un avenir durable de notre territoire.

Paul MARTINET



Président du Pays Vendômois
Conseiller Général du canton de Morée

André BOISSONNET



Président du Pays Beauce Val de Loire
Vice-Président du Conseil Général
Maire de Oucques

Chapitre I

Un territoire pertinent pour une stratégie Leader

Ce premier chapitre s'attache à présenter tout d'abord le territoire candidat aux fonds Leader, composé de deux Pays voisins : le Pays Vendômois et le Pays Beauce Val de Loire, tous deux dans le département de Loir-et-Cher en Région Centre. Il sera dans la suite désigné par « le territoire ». Vendôme se situe au centre de gravité de ce territoire.

Sa pertinence est due autant à l'habitude de travailler ensemble sur un précédent programme Pôle d'Excellence Rurale qu'à un passé commun historique.

Puis le contexte dans lequel s'inscrit la stratégie du GAL constitué sera décrit, ainsi que sa cohérence, ses ambitions et la plus-value apportée par Leader.

A. PRESENTATION ET DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

Dans cette partie sont présentés, le territoire, ses caractéristiques, ses acteurs et un bilan des actions liées au développement local, antérieures et en cours.

A.1. Les caractéristiques du territoire

Les caractéristiques du territoire comprennent l'aspect géographique, démographique, économique et la répartition de ces différents éléments qui entraînent des effets préoccupants pour l'environnement.

1.1. Un territoire pertinent à la croisée de deux aires urbaines

Le territoire de projet dépasse le seuil des 100 000 habitants et représente 1/3 de la population départementale et près de la moitié de la surface du Loir-et-Cher. Aujourd'hui, la superposition des aires urbaines de Blois et Vendôme se rejoint par la Beauce. Le dolmen néolithique de la Pierre Levée à La Chapelle Vendômoise représentait la frontière entre le comté de Blois et celui de Vendôme. Le territoire bénéficie d'axes majeurs de communication (TGV, D957, A10).

1.2. Des entités paysagères variées et une population croissante

Le territoire s'étend sur des paysages variés. Il connaît une croissance démographique continue mais sa densité de population est inférieure à la moyenne départementale (49,60%).

Un territoire de 103 000 habitants composé de deux Pays voisins

Au nord de l'axe ligérien, le territoire compte 168 communes regroupées en 12 communautés de communes (cf. Annexes 1 et 2). En Pays Vendômois, huit communautés de communes réunissent 98 des 105 communes. En Pays Beauce Val de Loire, les 63 communes forment quatre communautés de communes. Le territoire s'articule autour d'une ville-centre Vendôme et voisine le pôle urbain de Blois. Le seuil décisif des 100 000 habitants est ainsi dépassé.

Ce territoire couvre une superficie totale de 2 788 km². Plusieurs régions naturelles variées dans leur morphologie bocage, vallées, plaine, et leurs productions agricoles s'y côtoient. La céréaliculture gagne sur l'élevage et la polyculture en Vendômois tandis que le Pays Beauce Val de Loire se caractérise par une production agricole céréalière.

Un renouveau démographique lié au développement de la fonction résidentielle

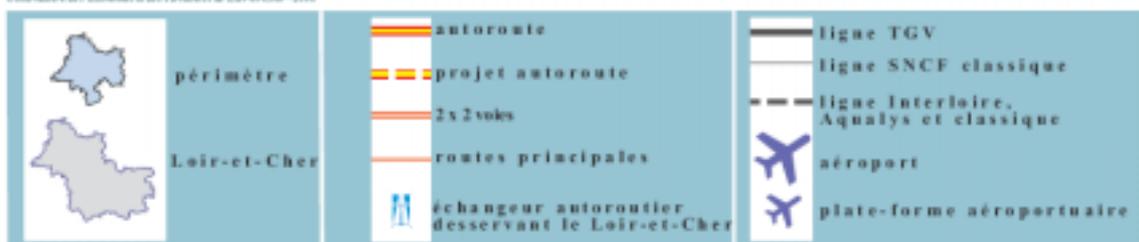
Depuis 1975, on observe une rupture avec le phénomène d'exode rural qui a façonné le territoire antérieurement. La population augmente de 0,29 % par an entre 1990 et 1999 grâce à l'installation de jeunes ménages avec enfants et de jeunes retraités. Les personnes âgées représentent 30 % de la population, un taux nettement supérieur à la moyenne nationale, alors que les moins de 20 ans atteignent tout juste 22 %, taux inférieur d'un point au taux départemental et de 3 points au taux national.

Cette dynamique migratoire concerne les 2/3 des communes, dans un rayon de 25 à 30 kilomètres des pôles urbains et des pôles-relais-chefs-lieux de canton, à la fois centres d'emplois et de services, et le long des

Situation et principales infrastructures



Observatoire de l'Économie et des Territoires de Loir-et-Cher - 2008



Après source: Direction Régionale de l'Équipement Centre

voies de communication, routes et vallées. Les communes les plus rurales se trouvent quant à elles progressivement marginalisées. Dans l'ensemble, la population se caractérise par une densité moyenne de 37 habitants au km² et par une densité rurale de 27 habitants au km² et 33 en Pays Beauce Val de Loire (cf. Annexe 3).

1.3. Vers un développement de l'économie résidentielle

S'appuyant sur les deux piliers de l'agriculture et de l'industrie, pauvres en services locaux, notamment aux entreprises, l'économie du territoire se trouve fragilisée par divers facteurs liés aux ressources, aux mutations du travail et à la dynamique démographique.

Des ressources naturelles fragiles

Le suivi de la qualité de l'eau distribuée effectué par la DDASS fait état de problèmes de pollution liés aux nitrates et aux pesticides. Les taux de nitrates frôlent les seuils réglementaires malgré une lente amélioration. Quant aux pesticides, leur taux nécessite parfois de mettre en place des dispositifs de traitement en tête de réseaux de distribution. La zone vulnérable (application de la Directive « Nitrates ») a été étendue de la Beauce au Perche en 2007.

Le bocage du Perche subit la disparition continue et importante des haies de ce type de paysage d'élevage ; celles-ci n'assurent plus désormais leur fonction traditionnelle (biodiversité, drainage, lutte contre l'érosion, production de bois). Leur survie est conditionnée par une valorisation économique garantissant aux agriculteurs le coût de leur entretien. (cf. programme Pôle d'Excellence Rurale)

La paille jusqu'alors était destinée à l'élevage et à l'enrichissement des sols. Depuis la perspective de son utilisation comme énergie renouvelable, son prix s'est accru, faisant naître des tensions entre différents usages.

Il n'existe pas de mesures de protection des sols agricoles de type « zones de protection des espaces agricoles et naturels périurbains ». Ainsi, une étude de la DDEA montre que l'artificialisation des sols concerne principalement les terrains qui présentent les potentiels agronomiques les plus intéressants, réduisant ainsi d'autant la capacité de production agricole du territoire.

Les perspectives d'évolutions à venir de la Politique Agricole Commune engendrent des incertitudes majeures quant au maintien et au devenir des systèmes d'exploitation agricole et des impacts susceptibles d'être générés tant du point de vue humain, économique qu'environnemental.

Une baisse du nombre des emplois et une augmentation de la population résidente

Les deux piliers traditionnels du territoire, agriculture et industrie de production, connaissent une évolution parallèle à celle de ces deux secteurs au niveau national : augmentation de la taille des exploitations accompagnée d'une réduction du nombre des agriculteurs et tertiarisation des emplois industriels. Pour accompagner ces évolutions, deux dispositifs de veille économique ont été mis en place : « Prospective Emploi en Vendômois » (cf. p.8) et « Les Portes de l'Emploi » pour la communauté de communes de la Beauce Ligérienne avec le développement d'une zone d'activité logistique intégrant le ferroulage. L'agriculture biologique est encore en devenir sur le territoire malgré une demande des consommateurs supérieure à l'offre.

Le nombre des emplois salariés a augmenté de 14 % en 4 ans, entre 1999 et 2003. Néanmoins, le taux de chômage de 6,1 %, inférieur à la moyenne nationale, s'améliore pour les femmes et les chômeurs de longue durée, mais reste constant pour les jeunes. Ce faible taux vient plus du fait que les gens vont travailler loin de leur domicile que de la présence de nouveaux emplois locaux. Les écarts se creusent entre le nombre d'emplois offerts sur le territoire, -0,58 % par an, et le nombre d'actifs résidents de +0,31 % par an entre 1990 et 1999.

L'offre liée aux services reste en-dessous des moyennes nationales, régionales et départementales. Elle s'avère nettement insuffisante pour satisfaire la demande locale de services. La faiblesse des services touche plus les services aux entreprises que les services à la population ou d'aide à la personne.

Globalement, le niveau de formation reste faible. En Vendômois, près de 40 % de la population est sans diplôme ou détient au mieux un certificat de fin d'études primaires. Un tiers de la population détient un diplôme de niveau CAP ou BEP. Les offres de formation sont inégalement développées en l'absence de formation universitaire. Le pôle universitaire blésois se trouve à l'extérieur du territoire.

L'économie touristique reste encore insuffisante, alors que le territoire est propice au développement d'activités de randonnées équestres, pédestres, à vélo, voire ferroviaires avec le train touristique de loisirs, et de visites culturelles comme La Route des Écrivains et du Bien Vivre. Elle souffre du manque de

coordination des acteurs et des initiatives. Dans ce sens, fin 2008, la participation de 15 à 20 acteurs du Vendômois au module de formation tourisme « Connaître son offre et savoir travailler en réseau » a été décidée. Le développement d'hébergements et d'activités adaptés aux attentes de la clientèle touristique reste en chantier.

Des services éloignés et une démographie médicale inquiétante

Les tendances actuelles vers une dispersion de l'habitat, un développement périurbain continu, un vieillissement accru de la population, concourent à une augmentation de la demande en terme de services de proximité. La garantie d'une démographie médicale satisfaisante, ce qui est loin d'être le cas aujourd'hui, interroge fortement les élus sur l'aménagement de leur territoire pour l'avenir. À cet effet ceux-ci, en Vendômois, se sont portés candidats pour devenir zone test expérimentale « santé et territoire » dans le cadre de la politique régionale du Groupe de Santé Publique.

Des ressources fiscales faibles

Une grande majorité de communes présente un potentiel fiscal et une pression fiscale, inférieurs à la moyenne. Ainsi, la part de la taxe professionnelle dans le revenu des collectivités s'étend de 12 à 42 % pour une moyenne de 31 % du produit fiscal local.

Cette faiblesse des ressources fiscales pose des limites à la mise en place de services collectifs d'autant plus espérés que les jeunes arrivants et les personnes plus âgées en expriment la demande. La capacité financière des plus jeunes ménages est amoindrie par leurs obligations de remboursement d'annuités immobilières et la hausse des coûts des transports individuels nécessaires à l'intérieur comme à l'extérieur du territoire.

1.4. Une fonction résidentielle consommatrice d'énergie

La fonction résidentielle du territoire, selon l'expression empruntée à l'étude prospective de la DATAR en 2004, présente une forte augmentation avec une tendance à la périurbanisation, des trajets de plus en plus longs, un habitat ancien consommateur d'énergie, entraînant un besoin d'une meilleure prise de décision de long terme au niveau local.

Une périurbanisation croissante

Selon l'étude menée par la DDEA en 2007 sur l'aire urbaine du Blésois, entre 1980 et 2002, 59 % de l'accroissement démographique et 87 % de la consommation annuelle de terrains sont localisés en deuxième et troisième couronnes. La moitié des communes du Pays Beauce Val de Loire sont concernées. (cf. annexe 4)

Le renouveau démographique se traduit donc par l'accroissement de la périurbanisation fortement consommatrice de ressources, d'espaces naturels et fonciers, de finances publiques et d'énergie. Entre 1997 et 2001, 60 hectares de terrains agricoles ont été vendus en terrains à bâtir ; entre 2002 et 2006, ce chiffre a été multiplié par deux ; en effet, 120 hectares ont subi le même changement de destination. Cette dynamique se traduit par une élévation du nombre de constructions neuves qui atteint les 600 par an.

Ainsi la pression foncière s'est intensifiée. En 10 ans, la hausse du prix moyen de vente du terrain agricole à bâtir a dépassé 300 % et le volume du marché foncier à urbaniser a été multiplié par 8. Cette augmentation repousse les jeunes ménages à la recherche de leur première acquisition, plus loin des agglomérations où se trouvent les emplois et les services. (Sources DDEA 41 et SAFER – Annexe 4).

Un allongement des déplacements automobiles

La part des transports routiers compte pour 29 % de l'ensemble des rejets de gaz à effet de serre du territoire. Les déplacements augmentent régulièrement, du fait de l'éloignement croissant entre habitat et lieu de travail d'environ 30 Kms aller-retour en moyenne. Entre 1999 et 2003, le nombre de résidents des communes du territoire travaillant hors du Département a augmenté de 4,4 % par an. Ceux-ci représentent 19 % des actifs salariés dont 15 % travaillent à Paris et utilisent le TGV pour s'y rendre.

Outre qu'ils contribuent à un accroissement de la pollution atmosphérique et à la dépendance énergétique, ces déplacements pèsent de plus en plus lourd dans les dépenses contraintes des ménages.

Le transport public est essentiellement centré sur le transport scolaire. Le VBus concerne des déplacements sur la commune de Vendôme. Il existe peu de transports alternatifs à l'exception du Créabus de la ville de Vendôme et de l'expérience menée par l'École de Conduite Française de Mondoubleau. La seule réponse privée existante est apportée par les taxis qui restent un moyen de transport onéreux.

Un parc de logement majoritairement ancien et mal isolé

L'habitat est responsable de 29 % des émissions de gaz à effet de serre du territoire en raison de la date de construction. Sur les 52 000 logements recensés, plus de la moitié, 51 % sont antérieurs à 1948. Près des

deux tiers, 65 % sont occupés par leurs propriétaires. L'absence locale d'opérations emblématiques d'éco-construction et d'éco-organisation de Haute Qualité Environnementale ne fournit pas de référence.

Des artisans compétents existent sur le territoire, qualifiés en matière d'isolation intérieure et extérieure et d'installations d'énergies renouvelables tels la géothermie, les panneaux solaires et les pompes à chaleur pour l'habitat. Alors qu'un véritable marché potentiel se profile, ils sont peu nombreux et difficiles à identifier. Le risque existe que l'économie locale n'en bénéficie pas ou que ce marché ne se développe pas spontanément. Du fait des surcoûts en investissements pour les ménages modestes, de l'incertitude de réaliser des plus-values comparables à celles réalisées avec les constructions traditionnelles et de l'incompatibilité avec les règlements d'urbanisme locaux, les particuliers hésitent à modifier leurs choix.

La formation de base du CFA ne comprend pas de référentiels liés aux nouvelles techniques de basse consommation. Pour acquérir ces compétences, les artisans doivent recourir à la formation continue. Or lorsqu'il existe de fortes demandes sur les chantiers, les employeurs sont réticents à accorder les temps de formation nécessaires.

La Chambre des Métiers met en place un site Internet pour faire mieux connaître les artisans locaux compétents dans ces domaines. La période est charnière entre un manque de compétences et une demande en constante évolution.

Des outils d'aide à la décision insuffisants en matière de développement durable

Les règlements actuels tendent à freiner à la mise en œuvre de nouvelles modalités de construction en bois, les panneaux solaires, récupération des eaux de pluie, les abords des monuments historiques. De plus, jusqu'à présent, l'absence de critères référents en matière d'éco-conditionnalité ou éco-développement limite fortement l'évaluation environnementale d'une décision publique ou privée. La plateforme départementale Pilote 41 – issue de la mutualisation de SIG – est le premier outil d'information territoriale partagé dont disposent les communautés de communes.

De plus, les documents d'urbanisme à visée stratégique sont peu répandus sur le territoire. Deux SCOT existent sur le territoire, un autour de Vendôme et un sur la communauté de communes Beauce Val de Cisse, autour de l'agglomération blésoise. Peu de communes disposent d'un PLU ou d'une carte communale (cf. Annexe1). Cette rareté entraîne un manque de vision de long terme, notamment en matière d'environnement et d'accès aux équipements de services et d'emploi.

A.2. Les acteurs représentatifs du territoire

Les différents programmes accomplis ou en cours ont déjà permis de mobiliser de nombreux acteurs sur le territoire, tant publics que privés. Déjà familiers d'un travail en commun, ils sont regroupés dans diverses instances élues ou désignées.

2.1. Acteurs et partenaires des deux Pays et leur mode d'organisation

Les acteurs de territoire sont nombreux et fortement impliqués. On y trouve des acteurs publics, désignés par les institutions aux différents niveaux, national, régional ou départemental, des élus des communes et communautés de communes délégués aux syndicats mixtes, mais aussi des acteurs privés qui participent activement dans les conseils de développement ou les comités de programmation.

Les institutions

Les membres des institutions aux différents niveaux national, régional, départemental, sont associés au montage des différents dossiers Pays selon leurs compétences et cofinancements existants.

L'État

La Sous-Préfecture ou la Préfecture nomme un interlocuteur selon les programmes visés. Le Sous-Préfet est invité ès-qualité aux réunions des Conseils de Développement. Dans le cadre du programme du Pôle d'excellence rurale, décrit plus loin, par exemple, Monsieur Pierre Bousquet, de la Préfecture de Loir-et-Cher est désigné comme coordinateur.

La Région

Dans le cadre de la politique des Contrats Régionaux de Pays, trois élus régionaux Madame Béatrice Arruga, Monsieur Bernard Valette et Monsieur Marc Fesneau, sont désignés pour assister aux différentes réunions des Pays. Deux techniciens du service Aménagement sont nommés comme interlocuteurs privilégiés, à savoir Monsieur Didier Brancotte et Madame Aline Chassigne-Deniau, afin de suivre l'avancement des contrats régionaux et des autres programmes sur le territoire. La Région et l'association A3P qui regroupe les 30 Pays de la Région Centre, organisent des rencontres régionales de Pays afin de faciliter les échanges.

Le Département

Le Conseil Général, membre de droit des syndicats mixtes de Pays, a créé un poste de chargé de mission Aménagement du territoire et Politique de la ville, tenu par Monsieur Frédéric Maurice qui suit l'ensemble des politiques des Pays. Le Conseil Général a créé en 2006 un lieu de concertation : la Conférence Départementale de l'Économie où sont abordés quatre thèmes déterminants pour l'avenir : attractivité économique du département, transmission des entreprises, innovation et gestion des ressources humaines.

Les Pays

Le rôle fédérateur des Pays s'inscrit dans une démarche où chacun reconnaît que seul, il ne peut pas tout faire.

Les membres élus des syndicats mixtes et les animateurs de Pays assistent à de nombreuses réunions aux différents niveaux de représentation telle par exemple la Conférence Départementale de l'Économie ou l'association A3P. De nombreux acteurs publics et/ou privés sont déjà associés aux travaux des Pays, territoires de projet, de par l'esprit de participation à la démocratie de ces nouvelles structures. Ils sont des lieux de rassemblement de l'intelligence locale pour orienter les actions sur le terrain.

Les communautés de communes

Les douze communautés de communes du territoire représentent la force publique opérationnelle de mise en œuvre des stratégies de développement.

Elles sont membres du Bureau et du Comité Syndical de leur Pays respectif. Les présidents sont des interlocuteurs privilégiés des Pays dans leurs différentes démarches, pour la mise en œuvre des idées débattues sur le terrain ou en Conseil de Développement.

Les Conseils de Développement, « marmites à idées » des Pays

Les Conseils de Développement associent aux élus les forces vives du territoire pour participer à l'élaboration de leur avenir. Cette instance de débats, d'échanges et de propositions qui est composée d'une centaine de personnes élues et non élues, soixante en Vendômois et quarante en Beauce Val de Loire, représente la société civile, réfléchit aux différents problèmes et attentes de la population.

Les membres des Conseils de Développement, représentants du monde associatif et socioprofessionnel, apportent leurs compétences et leur expérience de terrain aux élus sur les différents sujets pour lesquels ils sont consultés. Ils sont les réalisateurs privés des projets en adéquation avec les lignes directrices du programme étudié.

La ligne de conduite des élus est de mobiliser toute personne intéressée sur un thème et qui souhaite partager les idées et actions concourant au développement du Pays car la politique du Pays doit intéresser tout le monde, élus et non élus, et rassembler tous ceux qui veulent « apporter leur contribution » et non « se contenter de recevoir des fonds ».

Les chambres consulaires

Elles sont membres des Conseils de Développement et portent les démarches collectives de leurs ressortissants. La Chambre d'Agriculture de Loir-et-Cher a nommé un interlocuteur pour les Pays, Madame Hélène Biraud, investie dans le montage de la candidature Leader.

La Chambre des Métiers et la Chambre de Commerce et d'Industrie sont représentées, selon les thèmes abordés, par des chargés de mission ainsi Messieurs David Reigner et Xavier Casassus, et élus référents.

Le Comité de Programmation Leader + du GAL Pays Vendômois

Les membres sont pour la plupart, en Vendômois, issus du Conseil de Développement. Ils représentent plus particulièrement le collège des acteurs, utilisateurs ou experts en matière de TIC dans différents domaines comme l'économie, le social, la formation, la culture et le tourisme.

Le relais régional de proximité Leader + et le CNASEA

Les membres du relais régional de proximité Leader + et les représentants du CNASEA sont les référents Leader + du Pays Vendômois. Le CNASEA apporte un soutien pour garantir le respect de la légalité des procédures. Le relais régional de proximité Leader + a été moteur dans la mise en réseau pour organiser une formation commune inter-GAL Région Centre sur l'évaluation finale des programmes Leader +.

Les acteurs compétents en matière de développement durable

Le thème retenu pour cette candidature Leader conduit à entrer en relation avec des acteurs dont la compétence est reconnue au niveau national, comme l'ADEME, l'association du service à domicile ADMR,

au niveau départemental comme l'ADIL ou local comme les Points Information Énergie, le cabinet Espère ou l'association des usagers du TGV.

2.2. Des partenariats structurés et évolutifs dans le temps

Les différents projets et programmes qui animent et développent le territoire, et qui seront décrits plus loin, sont l'occasion de créer des partenariats adaptés et modulables en fonction des besoins et des thèmes traités.

En Vendômois, l'Europe, l'État et le Conseil Général sont partenaires d'un programme commun « Prospective Emploi » en lien avec les acteurs locaux de l'emploi et de la formation ainsi que les chambres consulaires.

L'État, le Conseil Général et la Chambre d'Agriculture conduisent le programme Pôle d'Excellence Rurale sur les territoires des deux Pays. Ce programme est basé sur des partenariats public/privé, reflète de l'organisation de filières courtes d'énergies renouvelables du producteur au consommateur.

Une association dynamique d'industriels Logic Entreprises porte une démarche collective de développement économique aux effets locaux très favorables, soutenue par l'Europe, la DRIRE, l'État, le Conseil Général et le Pays Vendômois.

Dans le cadre du programme Leader +, de nombreux partenariats se sont développés tout au long de la mise en œuvre. À titre d'exemple, mentionnons le projet Alliance rapprochant trois acteurs de la formation, en matière culturelle, l'association L'Hectare, gestionnaire de la salle du Minotaure à Vendôme, avec des écoles de musique, l'animation de deux SIG intercommunautaires, ou encore la coopération entre le secteur public et le secteur privé autour du projet Pilote 41 qui rassemble l'Observatoire départemental de l'économie et des territoires de Loir-et-Cher, plusieurs communautés de communes et le Conseil Général.

De plus, trois projets de coopération inter-territoires existent dont certains depuis plus de trois ans ; le premier dans le cadre du Volet II de Leader +, « La Route des Écrivains et du Bien Vivre » avec les Pays Chinonais et Loire Nature en Indre-et-Loire, puis la « Mémoire Contemporaine du Monde Rural » avec le Pays de Grande Sologne en Loir-et-Cher, et le Pôle d'Excellence Rurale avec le Pays Beauce Val de Loire.

4.3. Le bilan des actions de développement territorial

Quatre programmes sont en cours au Pays Vendômois et deux en Pays Beauce Val de Loire. Ils sont détaillés ci-après (cf. Annexe 5).

3.1. Les Contrats Régionaux de Pays

Les deux Pays qui composent le territoire sont engagés dans les Contrats Régionaux de Pays de deuxième génération, avec un léger décalage dans le temps et avec des objectifs communs qui visent aussi bien le développement durable que le soutien à l'emploi local.

Pays Vendômois 2004-2008

Le deuxième Contrat Régional du Pays Vendômois a été signé avec le Conseil Régional du Centre le 1^{er} décembre 2004 pour un montant total de 6,462 M€. Son objectif stratégique vise à renforcer l'attractivité du Vendômois dans le respect d'un développement équilibré. Il se décline selon deux axes, représentant 47 % et 53 % du budget total. Le premier renforce les solidarités entre les 8 communautés de communes et les synergies entre zone rurale et zone urbaine du Vendômois, le second garantit la qualité de vie et l'emploi en Vendômois par la mise en valeur des ressources humaines et des patrimoines.

Le bilan à mi-parcours, validé par la commission en mai 2007, montre une part prépondérante de projets communautaires (56 %), un impact véritable sur l'emploi (50 créations) et un respect de la part du bois classe 2 minimum dans tous les projets de constructions neuves ou d'agrandissement supérieurs à 300 000 €.

La mise à jour du programme opérationnel pour la période du 1^{er} décembre 2006 au 30 novembre 2008, soit 3 382 800 €, fait apparaître une augmentation de 56 à 63 % du taux de projets communautaires et une priorité accordée aux services de proximité qui représentent 65 % de l'enveloppe globale. L'implication des agriculteurs reste toujours importante avec de nombreux projets de diversification ou de prise en compte d'énergies renouvelables.

Enfin, dans la perspective de la signature du troisième Contrat Régional de Pays, le Pays Vendômois se porte candidat, début 2008, au programme d'expertise préalable Agenda 21 mis en œuvre par la Région Centre.

Pays Beauce Val de Loire 2006-2010

Le deuxième Contrat Régional de Pays a été signé le 2 octobre 2006. L'objectif majeur est d'équilibrer le développement et s'organise selon trois axes : Soutenir les initiatives économiques créatrices d'emplois et de richesses locales dans une perspective de moyen et long terme (30 % de l'enveloppe), ceci dans les secteurs

de l'agriculture (filières spécifiques, diversification, notamment dans les productions énergétiques) ou en aidant à la réalisation d'infrastructures économiques (zones d'activités, Immobilier d'entreprises); Améliorer la qualité de vie au sein de bassins de vie de proximité (63 % de l'enveloppe), les équipements de service sont particulièrement ciblés, dans une logique de rattrapage et de rééquilibrage : équipements à vocation culturelle (centre d'exposition, soutien au dynamisme de la vie associative), sportive (piscine, salles multisports), en faveur de la petite enfance, des publics fragiles (foyer occupationnel contigu à un ESAT); Favoriser la complémentarité avec les territoires proches (7 % de l'enveloppe), notamment en mutualisant et en coordonnant les projets dans le domaine du tourisme (ligérien) et des loisirs.

Au terme d'un an de mis en œuvre, 51 % des crédits ont été affectés sur des projets structurants essentiellement sous maîtrise d'ouvrage intercommunale (57 % de l'enveloppe), représentant ensemble un investissement total de l'ordre de 12 M€.

Le bilan à mi-parcours sera anticipé dès le printemps 2008, étant prévisible que l'enveloppe à réaffecter soit assez modeste. Le précédent Contrat de Pays (1999-2004) a permis la réalisation de plus de 17 M€ d'investissements au moyen d'une enveloppe de 4,845 M€ (consommée à 96 %). Dans le nouveau Contrat Régional de Pays (2006-2010), le Pays s'engage progressivement de plus en plus dans le sens du développement durable avec le souci de favoriser des opérations exemplaires et le développement de nouvelles pratiques.

3.2. Prospective Emploi (juin 2005 – mai 2008) en Pays Vendômois

Le programme « Prospective Emploi » anticipe les mutations de l'emploi avec deux grandes priorités liées au maintien de l'activité économique en Vendômois et à la valorisation des ressources humaines locales. Il est soutenu par l'Europe, l'État et le Conseil Général. Sa devise s'exprime ainsi « Mieux entreprendre en coopérant et en expérimentant des actions de terrain ». La totalité des fonds attribués seront utilisés à la fin du programme.

Le maintien de l'activité économique passe par une meilleure connaissance de la transmission/reprise d'entreprises puis la recherche de niches d'activité, deux actions qui renforcent la culture entrepreneuriale. La valorisation des ressources humaines passe par l'étude des grands comptes, l'accompagnement de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et le développement des secteurs d'excellence.

Au cours de l'année 2, plusieurs projets ont concrétisé ces priorités, en orientant la reprise de PME par des salariés, en développant l'esprit d'initiative des jeunes et des demandeurs d'emploi, à travers des jeux, tel *Simuléco* qui touche des publics divers. L'accompagnement du changement dans les grands comptes se poursuit, tout en encourageant les secteurs d'excellence des membres de Logic Entreprises, la plateforme collaborative avec l'Observatoire de l'économie et des territoires de Loir-et-Cher en liaison avec la Conférence Départementale de l'Economie.

L'année 3 du programme poursuit les actions de recherche de niches d'activité avec l'ISMER, l'expérimentation d'actions de transmission/ reprise avec les chambres des métiers et d'agriculture, la recherche de qualification du territoire en matière de formation et l'utilisation de la plateforme collaborative. Lors du Comité syndical du 26 octobre 2007, les élus se sont prononcés à l'unanimité pour l'extension et l'utilisation pérenne de la plateforme collaborative à tous les partenaires du Vendômois.

Travailler à l'échelle du Vendômois constitue un atout pour les acteurs économiques locaux, facilite la mise en œuvre des actions et garantit une cohérence avec les missions du Service Public de l'Emploi et de l'ANPE de Vendôme qui reconnaissent l'intérêt de partager l'information pour agir ensemble et être plus efficaces. Le rôle fédérateur du Pays Vendômois s'inscrit dans cette démarche de rassemblement où chacun reconnaît que seul, il ne peut pas tout faire.

En terme de développement durable, les acteurs du développement économique sont de plus en plus sensibles au potentiel « d'écologie industrielle » comme le montre la coopération des membres de Logic Entreprises sur la valorisation des déchets et le transport.

3.3 Le Contrat expérimental de bassin de la Cisse en Pays Beauce Val de Loire

Le Conseil Régional du Centre a engagé une démarche grandeur nature à titre expérimental, en vue de valider la possibilité de conclure des contrats de bassin avec les collectivités compétentes. Trois contrats test ont été signés. Le contrat de la Cisse porte sur un territoire de plus de 60 communes dont le plus grand nombre sur le Pays Beauce Val de Loire, une minorité sur le Département d'Indre-et-Loire. L'objectif est d'agir à l'échelle du bassin versant en vue d'assurer un bon état écologique de la rivière et de ses affluents en 2015. Doté d'une enveloppe de l'ordre de 4 M€ apportés à parité par la Région Centre et par l'agence de l'eau Loire Bretagne, ce contrat de bassin comprend plusieurs programmes : lutte contre les pollutions d'origine agricole et les pollutions phytosanitaires d'origine non agricole, réduction des pollutions

domestiques – assainissement collectif et non collectif –, restauration et entretien, maîtrise des risques, animation et communication, ainsi que des opérations de maîtrise de la consommation. Il est établi en concertation avec les syndicats de rivières, les usagers, les autorités institutionnelles et administratives compétentes.

Toutes les opérations font l'objet d'un suivi et d'une évaluation de l'impact et de l'atteinte des objectifs.

3.4 Le Pôle d'Excellence Rurale Énergies Nouvelles Naturelles Emergentes (PERENNE) Pays Vendômois – Pays Beauce Val de Loire (2005-2008)

Ce projet interterritorial part du constat d'un gisement local de bio-ressources sous-exploitées. Les ressources mobilisables s'élèvent à 70 000m³ de bois, 45 700 tonnes de paille avec un taux de prélèvement de 20 % par an et oléagineux, 15 000 tonnes de bio-déchets. Elles pourraient subvenir à 80 % des besoins domestiques des ménages.

Les élus des deux Pays, la Chambre d'Agriculture de Loir-et-Cher et l'ensemble des acteurs associés au projet PERENNE, à travers des partenariats publics/privés, souhaitent organiser trois filières courtes de bioénergies, bois, paille et déchets liés à l'élevage, avec un montant d'investissements de l'ordre de 2,5 M€.

Le bois sert de source de chauffage sous plusieurs formes : les déchets industriels récupérés auprès de scieries et menuiseries adhérentes au réseau Boisnergie, les déchets provenant de la taille des haies et des arbres dans le Perche et les sous-produits de la sylviculture en forêt de Marchenoir. La communauté de communes des Collines du Perche, l'ESAT d'Oucques s'équipent de chaudières à bois utilisant ces sources d'approvisionnement. Une CUMA départementale est créée entre les agriculteurs, les forestiers et les collectivités pour l'acquisition d'une déchiqueteuse et d'un tracteur de forte puissance pour produire des plaquettes, pour la création et l'exploitation de plateformes collectives.

La paille provenant des exploitations céréalières beauceronnes est valorisée à travers une nouvelle filière de production/stockage et de transformation en granulés pour l'alimentation de chaudières de chauffage collectif. La première est installée par l'OPAC de Loir-et-Cher dans un ensemble HLM de 36 logements à Droué.

Le méthane est produit à partir d'effluents d'élevage, de déchets ménagers et de boues d'épuration ; le projet de chauffage de 4 000m² de bâtiments d'élevage avicole est porté par la société Laprovol.

Les deux présidents de Pays se félicitent des partenariats innovants instaurés entre agriculteurs et propriétaires forestiers, communautés de communes et propriétaires forestiers, agriculteurs et lycée agricole d'Areines, communautés de communes et entreprises et du soutien de la Caisse des Dépôts et Consignations. À cette date, soulignons que le PER des Pays Vendômois et Beauce Val de Loire est le seul concrétisé en Région Centre.

PERENNE fournit une première occasion de travailler ensemble à l'échelle du territoire. La coopération des deux Pays valide l'intérêt de leur regroupement au nord de la Loire, qui atteint un seuil de viabilité des projets, et constitue une réflexion en vue de la création de circuits courts et de proximité.

3.5. Le Programme européen Leader + 2002-2008 Pays Vendômois

La candidature du Pays Vendômois au programme européen Leader + (cf. Annexe 6), avec comme thème fédérateur les TIC et nouveaux savoir-faire, est acceptée en décembre 2001 pour le volet I. Les trois projets de coopération inter-territoires sont réalisés dans le volet II.

Volet I : utilisation de nouveaux savoir-faire et de nouvelles technologies de l'information

La prise en compte des enjeux des TIC, par le monde industriel dans un premier temps, s'est élargie à l'ensemble du Pays. Le programme « e-mage » se décline ainsi : Expérimenter la mise en œuvre de nouvelles stratégies de développement durable, Mutualiser les moyens et les ressources, Accroître l'attractivité du Vendômois, Garantir la cohésion sociale et territoriale, Entrer dans la société de l'information.

Il vise à « fédérer le Pays Vendômois autour de la société de l'information, basée sur la connaissance ».

Ce programme conduit l'ensemble du Vendômois à s'équiper en liaison haut débit. La population acquiert une compétence dans les outils numériques et une culture technique numérique commune. Cette évolution, soutenue aussi par le Conseil Général, permet d'éviter une fracture numérique menaçante. Des projets emblématiques témoignent du caractère de transférabilité de plusieurs opérations à l'échelle du Département et d'autres territoires tels que le maillage numérique, les expérimentations WiFi, les numérisations de cadastres, Pilote 41 (« projet exemplaire » pour UNA Leader + 2006), plusieurs projets culturels. Citons parmi ceux-ci le portail du Pays Vendômois et des sites de portraits et vidéos d'artistes, la création d'une chaîne de télévision Internet dans la maison de retraite de Droué, les Promenades Photographiques, les Promenades Musicales.

L'évaluation finale s'est appuyée sur un questionnaire des maîtres d'ouvrage et une enquête auprès des membres du Comité de Programmation réalisés à mi-parcours. Elle confirme la pertinence du choix du thème fédérateur face aux enjeux du territoire, met en avant la forte mobilisation des acteurs, souligne la dynamique apportée par les échanges organisés entre acteurs publics et privés et vérifie l'équilibre de l'attribution des fonds entre privé et public. Elle montre la bonne articulation du programme Leader + avec le contrat régional du Pays Vendômois, l'intérêt d'établir les critères de sélection en amont des projets et la sensibilisation des acteurs à la culture de l'évaluation et de la coopération. Le programme Leader + a fourni aux habitants du Pays Vendômois l'opportunité de mieux comprendre les enjeux liés aux usages des TIC et leur contribution au développement économique local et à la qualité de vie. Cinq marches de progrès citées précédemment dessinent l'avenir.

Volet II : projets de coopération inter-territoires

Le volet II est orienté vers les projets de coopération, soit national soit transnational (cf. Annexe 7). Le Pays Vendômois privilégie une coopération interterritoriale de proximité sur deux projets culturels de qualité avec des Pays labellisés Leader + :

Le premier projet, « La Route des Écrivains et du Bien-Vivre » est défini autour de lieux animés par trois écrivains, Ronsard, Rabelais et Balzac. Il réunit les Pays Vendômois, Loire Nature et Chinonais. Il aborde le thème de l'écriture et l'idée du bien vivre, présents dans les œuvres et la vie de ces écrivains, mais aussi aujourd'hui dans le patrimoine, l'environnement et les produits locaux. Les 8 projets engagés créent un lien géographique, touristique et culturel, entre ces 3 Pays. L'EPCC Livre au Centre étudie la pérennisation de la Route pour l'étendre à toute la région.

Le deuxième projet porte sur la « Mémoire Contemporaine du Monde Rural ». Il réunit les Pays Vendômois et Grande Sologne. Il exprime une vision moderne et artistique du patrimoine naturel, culturel du monde rural. Il met en pratique les modes de connaissances et d'information liés aux TIC. Une poursuite de ces échanges autour de Pilote 41 est souhaitée par les Pays du Loir-et-Cher. Trois projets conduisent les habitants et les acteurs à modifier leur regard sur le monde rural actuel et à venir, dans une perspective durable. Le CAUE et le CDPNE recensent les projets durables du territoire, effectuent des sessions de sensibilisation, pour orienter l'avenir.

Si le Pays Vendômois se révèle précurseur en matière de projet de coopération nationale, il lui reste à franchir le pas vers une coopération transnationale.

A.4. Forces et faiblesses du territoire

Les forces et faiblesses du territoire sont analysées à partir du découpage établi par la DATAR dans l'étude prospective *Quelle France rurale pour 2020 ? Contribution à une nouvelle politique de développement rural durable* pour introduire le projet de loi sur le développement des territoires ruraux, présentée en CIADT le 3 septembre 2003. Quatre fonctions sont distinguées pour caractériser les dynamiques du monde rural : résidentielle, productive, touristique et de nature. Une cinquième, la gouvernance, est ajoutée afin de prendre en compte la manière de réaliser ces changements. Les enjeux correspondants pour le territoire et pour le GAL sont présentés successivement pour ces cinq fonctions dans le tableau ci-après. Pour le GAL, quelle que soit la fonction, il s'agit d'optimiser et d'expérimenter dans l'optique d'une gestion responsable des ressources.

Le tableau « forces et faiblesses » du territoire présente les atouts qui sont nombreux et les risques réels de développement non maîtrisé. Le GAL parie sur l'avenir en choisissant une priorité ciblée de gestion responsable des ressources et deux axes stratégiques : l'optimisation de l'usage des ressources et l'expérimentation d'une économie et des services de proximité. Les deux graphiques suivants placent notre candidature Leader au cœur du développement durable :

RESSOURCES 41

Responsabiliser Expérimenter des Stratégies Sociales en vue de l'Organisation, de l'Urbanisation, des Ressources, de la Coopération et des Énergies Soutenables.

Tableau des forces et faiblesses du territoire

Fonction résidentielle			
Forces	Faiblesses	Enjeux pour le territoire	Enjeux pour le GAL
<p>Augmentation de 4 000 résidents par an</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aire urbaine élargie autour de 2 villes sur 2/3 des communes - Habitat le long des axes et sur la zone de recoupement des 2 aires urbaines et des 2 Pays. - Forte dynamique de construction de 600 logements neufs par an - Association des usagers du TGV - Initiatives de transports à la demande, Créabus à Vendôme et ECF à Mondoubleau 	<ul style="list-style-type: none"> - Artificialisation des sols à haut potentiel agronomique et développement urbain multiplié par 2 en 8 ans - Extension urbaine et habitat dispersé - Demande de services palliant l'isolement, accru pour les populations jeunes, âgées ou/et handicapées - Démographie médicale inquiétante - Peu de transports publics - Faiblesse de l'éco-habitat et de la maîtrise de l'énergie dans les constructions 	<ul style="list-style-type: none"> - Concilier la faiblesse des ressources fiscales locales et la forte demande de services et d'équipements - Garantir un usage équilibré des sols en vue de potentiels productifs 	<p>Optimiser l'usage des ressources :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maîtriser l'étalement urbain - Développer de bonnes pratiques environnementales - Valoriser les synergies ville-campagne <p>Expérimenter une économie et des services de proximité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Élargir l'offre de services de proximité et de santé - Maîtriser les impacts économiques et environnementaux de la mobilité
Fonction productive			
Forces	Faiblesses	Enjeux pour le territoire	Enjeux pour le GAL
<ul style="list-style-type: none"> - 2 bassins d'emploi en mutation à Blois et Vendôme - Taux de chômage de 6,1 % - Sensibilisation à la prospective, à la veille et à la culture d'entreprise ex : Portes de l'Emploi et Prospective Emplois - Une association en Vendômois et un club d'entreprises à Mer - Expérimentation de 3 filières d'énergies renouvelables : bois, paille, méthane - Savoir-faire de pointe agricole, agriculture raisonnée - Multiplication de projets de diversification agricole - Abattoir à Vendôme - 3 AOC et un produit certifié - Savoir-faire industriel : automobile, cosmétique, aéronautique, - Développement de logistique qui intègre du ferroutage à Mer - Gisement d'emplois de services - Gisement d'emplois liés à l'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> - Handicaps multiples défavorables au développement économique - Accroissement de la population supérieure à celui des emplois - Baisse du nombre des exploitations et des emplois agricoles - Baisse des emplois industriels de production - Centres de décisions stratégiques extérieures au territoire - Difficulté à atteindre un seuil de viabilité pour la création d'activités - Manque de structuration des filières de proximité - Faible niveau de qualification et de compétences - Incertitude sur la transmission des entreprises 	<ul style="list-style-type: none"> - Moderniser l'appareil de production - Favoriser la transmission/reprise et maintenir les emplois - Soutenir la création d'activités viables dans des secteurs porteurs 	<p>Optimiser l'utilisation des ressources :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Susciter la création de formations et savoir-faire en adéquation avec les besoins - Favoriser une production économique respectueuse de l'environnement qui renforce le lien social <p>Expérimenter une économie et des services de proximité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soutenir la création d'emplois locaux pérennes et l'amélioration des compétences - Soutenir des circuits de vente de proximité - Encourager la diversification de l'économie agricole - Maintenir l'élevage - Encourager l'introduction de produits locaux et biologiques dans la restauration collective - Développer des liens entre différents secteurs économiques et organismes, agences de conseil d'urbanisme, d'habitat et d'environnement
Fonction touristique			
Forces	Faiblesses	Enjeux pour le territoire	Enjeux pour le GAL
<ul style="list-style-type: none"> - Vendôme, ville d'art et d'histoire - Patrimoine de qualité réparti sur tout le territoire - Formation régionale envisagée pour les acteurs privés fin 2008, « Connaître son offre et savoir travailler en réseau » - Potentiel de tourisme de nature 	<ul style="list-style-type: none"> - Manque de coordination des acteurs - Manque de structuration de l'offre - Absence de centre ludique et sportif - Piscines vétustes et une seule piscine ouverte à l'année 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer l'économie touristique 	<p>Optimiser l'usage des ressources :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préserver et valoriser les patrimoines - Mettre en réseau des acteurs - Favoriser le développement de l'écotourisme <p>Expérimenter une économie et</p>

<ul style="list-style-type: none"> - Proximité de la Vallée de la Loire - Projets soutenus par Leader + : sites Internet, la « Route des Écrivains et du Bien Vivre », visites avec support multimédia 	<ul style="list-style-type: none"> - Offre de restauration et d'hébergement faible - Offre de transports vers les lieux touristiques ou de loisirs absente 		<p>des services de proximité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser le développement d'une filière de proximité « tourisme et loisirs »
Fonction de nature			
Forces	Faiblesses	Enjeux pour le territoire	Enjeux pour le GAL
<ul style="list-style-type: none"> - Terroirs variés et identités paysagères fortes - Tissu associatif lié à l'environnement - Dynamisme et adaptabilité de la profession agricole - Vente directe développée sur les marchés locaux - Émergence de circuits courts de vente de produits maraîchers et de viande - Production biologique en hausse constante avec des demandes d'installation - Exploitations biologiques qui couvrent toute la chaîne de production - Gisement complémentaire de bois, paille et déchets - Zones d'intérêt écologique sur le territoire 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilité aux variations du marché, et à l'évolution de la PAC - Tendance à une monoculture céréalière dans le Perche - Non-prise en compte du potentiel agronomique des sols artificialisés - Menaces sur la ressource en eau en quantité et qualité - Zones vulnérables en Beauce et Perche - Absence de valeur ajoutée dans l'agroalimentaire - Risque de concurrence entre différents usages d'un même produit - Production de l'agriculture biologique insuffisante face à une demande croissante 	<ul style="list-style-type: none"> - Préserver et valoriser les paysages et le patrimoine environnemental - Faire évoluer les méthodes et les pratiques de production et de commercialisation de produits liés à l'environnement, au traitement des déchets 	<p>Optimiser l'usage des ressources :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Protéger la qualité des sols et des paysages - Inciter à une meilleure compréhension entre acteurs publics et privés - Utiliser la culture comme vecteur du développement durable - Maintenir l'élevage - Favoriser l'évolution des pratiques de production et de commercialisation <p>Expérimenter une économie et des services de proximité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la création d'emplois liés à l'environnement, au patrimoine et à l'écologie industrielle
Gouvernance territoriale			
Forces	Faiblesses	Enjeux pour le territoire	Enjeux pour le GAL
<ul style="list-style-type: none"> - Pratiques de travail en commun entre les deux Pays - Mobilisation des deux Conseils de Développement et du Comité de Programmation du GAL Pays Vendômois - Expérience des partenariats publics/ privés - Pratiques de mutualisation, d'innovation et de transferts - Ouverture à la culture de l'évaluation - Expérience de la mise en réseau régionale et nationale - Droit à la prise de risque et droit à l'erreur - Outils de connaissance du territoire et d'échanges avec Pilote 41, et la plateforme collaborative - Des programmes variés ouverts sur le développement durable - Pôle d'Excellence Rurale comme trait d'union avec Leader 	<ul style="list-style-type: none"> - Faiblesse des moyens pour informer et communiquer avec le public - Faiblesse des moyens pour mobiliser les habitants autour des projets Pays - Manque d'expérience de la coopération trans-nationale - Tendance au morcellement des projets de développement durable - Difficulté à traduire en actions l'interdépendance des 3 dimensions du développement durable 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les synergies et les mises en réseau - Faire des habitants et des entreprises les ambassadeurs du développement durable - Approfondir la culture de l'évaluation - S'appropriier les enjeux du développement durable 	<p>Optimiser l'usage des ressources :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Articuler les programmes d'actions de développement durable - Renforcer la capitalisation, la diffusion et la coopération - Favoriser la professionnalisation et la mise en réseau des acteurs - Participer activement au futur Réseau Rural <p>Expérimenter une économie et des services de proximité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Intégrer au fur et à mesure le développement durable dans les politiques locales - Favoriser les actions intersectorielles, par exemple agriculture/ logement - S'ouvrir aux échanges vers l'international - Encourager l'éco-citoyenneté

PROJET LEADER 2007 – 2013

RESSOURCES 41 Stratégie de territoire

PÉRIMÈTRE

Un territoire de développement périurbain autour de deux villes Blois et Vendôme

PRIORITÉ CIBLÉE

Pour une gestion responsable des ressources

ENJEUX

Optimiser l'usage des ressources

Expérimenter une économie et des services de proximité

AXES

Réduire la pression énergétique

Organiser l'emploi des ressources en respectant la biodiversité

Encourager les innovations dans les savoir-faire et les faire-savoir

Développer des outils et démarches collectives de développement durable

MESURES

Limiter les déplacements contraints

A- Améliorer la qualité et l'efficacité énergétique des constructions et de l'urbanisation
B- Réduire la pression énergétique liée aux productions agricoles

Valoriser les ressources alternatives

Réguler l'utilisation des sols agricoles

Favoriser des modes d'organisation porteurs de nouvelles activités et de lien social

Informier et sensibiliser aux actions en faveur du développement durable

Acquérir des outils appropriés

Adopter des stratégies collectives

ACTIONS

- 1- Services de proximité et santé
- 2- Economie de proximité (circuits courts)
- 3- Travail à distance, téléconférence
- 4- Déplacements alternatifs
- 5- Amélioration de la mobilité

- 1- Structuration de filières alternatives, d'énergies renouvelables et agriculture biologique
- 2- Optimisation des ressources
- 3- Couvert végétal, agroforesterie

- 1- Détection de niches d'activité
- 2- Soutien des activités novatrices
- 3- Organisations innovantes
- 4- Eco-conception de produits
- 5- Développement de filières de proximité

- 1- Bilans Carbone
- 2- Extension outil Pilote 41
- 3- Capitalisation – Centre de Ressources

- 1- Démarches dans l'esprit Agenda 21
- 2- Capitalisation et coopération (communication)
- 3- Evaluation

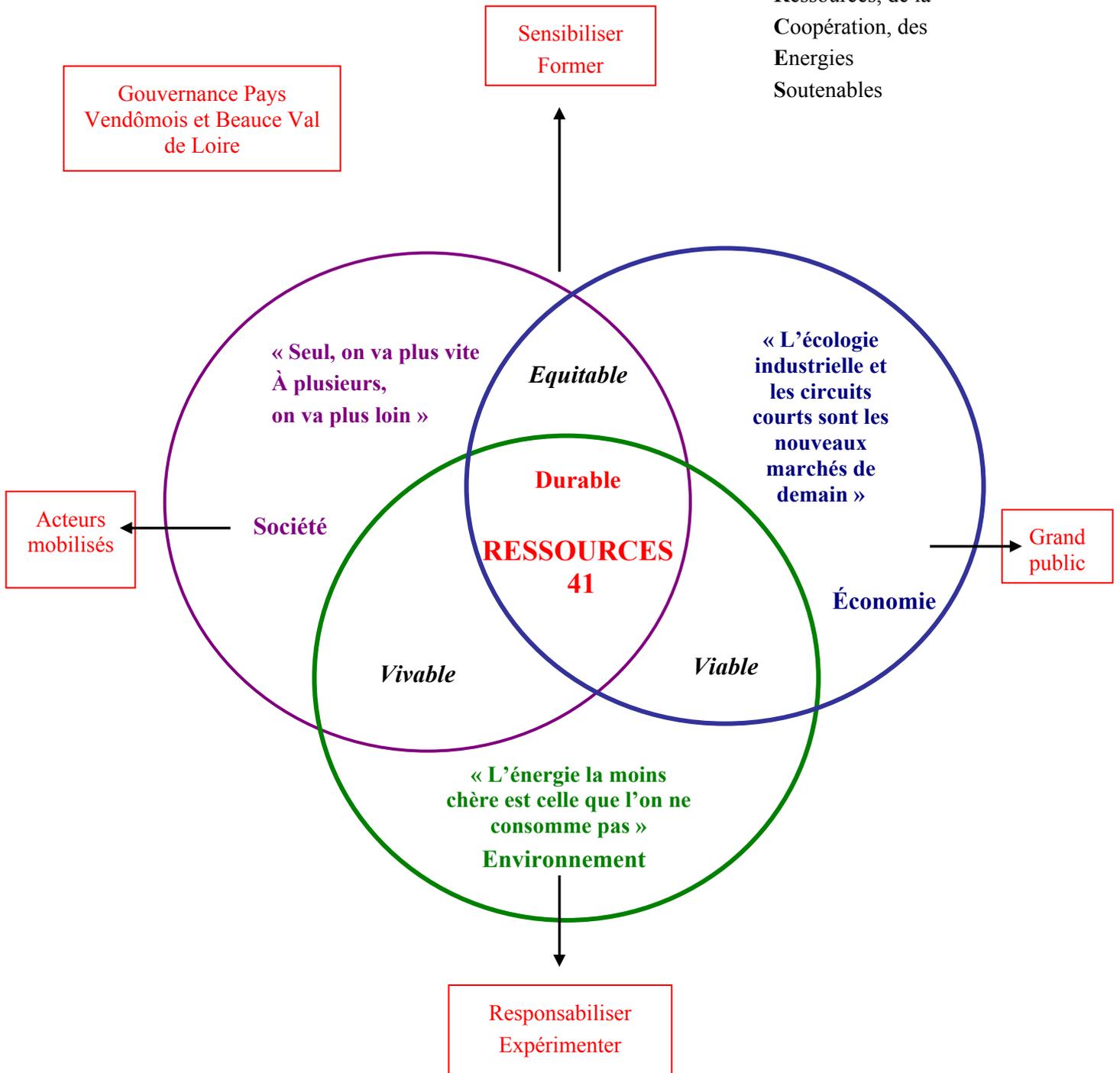
- 1- Constructions neuves publiques/privées
- 2- Savoir-faire professionnel
- 3- Réhabilitation de l'ancien

- 1- Régulation du foncier
- 2- Outils d'aide à la décision
- 3- Opérations démonstratives

- 1- Communication, promotion et sensibilisation
- 2- Manifestations culturelles
- 3- Formation aux nouveaux métiers et techniques

Candidature Leader inter-territoire Vendômois – Beauce Val de Loire RESSOURCES 41

Responsabiliser
Expérimenter des
Stratégies
Sociales en vue de l'
Organisation, de l'
Urbanisation, des
Ressources, de la
Coopération, des
Energies
Soutenables



B. STRATEGIE DU GAL : RESSOURCES 41

Le territoire intitulé RESSOURCES 41 son futur programme Leader. L'acronyme recouvre la signification suivante : Responsabiliser Expérimenter des Stratégies Sociales en vue de l'Organisation, de l'Urbanisation, des Ressources, de la Coopération et des Énergies Soutenables, qui explicite pleinement la stratégie élaborée dans la perspective de cette candidature.

B.1. Une priorité ciblée : La gestion responsable des ressources

Le contexte international et national interroge le territoire sur la capacité de son développement périurbain actuel à s'inscrire dans un développement durable tout en conservant ses objectifs de compétitivité et d'innovation. Ce type de développement, très consommateur de ressources et d'énergie, accélère des tendances non maîtrisées. En effet, le bilan des ressources du territoire présenté dans le tableau « forces et faiblesses » (pp. 11 et 12) souligne des points de fragilité et un manque de coordination entre les différents programmes. Ce constat conduit les acteurs du territoire à vouloir se doter d'un cadre de référence cohérent. Plusieurs objectifs sont poursuivis avec une vision transversale du développement : maîtriser l'utilisation de ressources fragiles, réduire les impacts énergétiques négatifs et créer des circuits rapprochant fournisseurs et consommateurs.

Pour atteindre ces objectifs, la concertation dans les décisions est nécessaire et réclame la mobilisation des acteurs en vue d'« une gestion responsable des ressources », priorité ciblée retenue pour le territoire (cf. Annexe 8). Celle-ci se décline en deux enjeux : 1) Optimiser l'usage des ressources, 2) Expérimenter une économie et des services de proximité et quatre axes d'intervention : 1) Réduire la pression énergétique, 2) Optimiser les ressources en respectant la biodiversité, 3) Encourager les innovations dans les savoir-faire et les faire-savoir, et 4) Développer des outils et démarches collectives de développement durable. Enjeux et axes sont explicités ci-après.

1.1. Deux enjeux

Les enjeux de compétitivité et d'innovation du territoire, découlent de la priorité ciblée avec pour finalité de construire ensemble un cadre de référence territorial cohérent et synergique.

Optimiser l'usage des ressources

La compétitivité du territoire dépend largement de la gestion responsable des ressources (GRR). L'optimisation de la GRR implique d'articuler l'usage de ressources limitées, naturelles, financières, et en matière de compétences disponibles, face aux besoins identifiés de services en fonction de la démographie locale, des transports, de l'habitat dispersé, décrits dans la partie consacrée au diagnostic du territoire. À cela s'ajoutent des tendances préoccupantes liées à l'augmentation de la périurbanisation, au danger d'une mono-économie agricole et à la disparition de l'élevage avec des impacts négatifs sur les zones sensibles tels coteaux et fonds de vallées.

Des outils et critères de décision existent sur le territoire, mais il convient de les adapter à la nature transversale de cet enjeu.

Expérimenter une économie et des services de proximité

La plupart des filières économiques de distribution actuelles sont des filières dites longues. Pour parvenir à des filières de proximité, il faut une vraie volonté locale pour ne pas laisser la main invisible du marché conduire les choix économiques qui, localement, pourraient entraîner la disparition de l'élevage. Cela nécessite d'amplifier les partenariats public-privé pour favoriser les filières courtes et partager les risques inhérents à la création d'activités innovantes. L'innovation concerne aussi l'organisation, les modes de distribution, la sensibilisation et l'information des consommateurs pour atteindre des seuils de viabilité économique.

Une politique d'économie mixte rurale repose sur une solide contribution de fonds publics. Or, la faiblesse des ressources fiscales locales rend les fonds européens, en appui des fonds publics locaux, indispensables à la réussite de cette politique ambitieuse pour l'avenir.

1.2. Quatre axes d'intervention

Les axes d'intervention concrétisent les enjeux précédemment décrits qui eux-mêmes découlent de la priorité ciblée. Ils se déclinent en plusieurs mesures d'actions.

Réduire la pression énergétique

L'habitat dispersé et les transports tels qu'ils existent sur le territoire contribuent à eux seuls pour près de 60 % des émissions de gaz à effet de serre. La réduction de celles-ci s'impose comme premier axe d'intervention qui se décline en deux mesures : raccourcir les déplacements contraints et améliorer la qualité de la construction. La première se traduit en innovations dans les services proposés et l'organisation du travail : développement de services de proximité, soutien à la télémédecine, mise en œuvre de circuits courts pour une économie de proximité, expérimentation du travail à distance et de téléconférences, mise en place de déplacements alternatifs. La seconde mesure concerne l'utilisation d'énergies renouvelables et de matériaux écologiques dans les constructions neuves, publiques et privées, l'expérimentation de l'éco-construction, la réhabilitation du bâti ancien. Elle se traduit aussi en élaboration d'outils informatiques visant à garantir l'autonomie énergétique des bâtiments agricoles et en diffusion de l'information sur ces nouvelles pratiques et sur les professionnels qui détiennent ces savoir-faire (cf. site Internet de la Chambre des Métiers, réflexions de l'ADIL et de la Chambre d'Agriculture pour le développement de chaudières privées bois, du CFA pour la création d'un module spécifique d'une année sur les énergies renouvelables).

Optimiser les ressources en respectant la biodiversité

L'optimisation des ressources dans le respect de la biodiversité se traduit sur le territoire par deux mesures constitutives de cet axe : la valorisation des ressources énergétiques et agricoles alternatives, et la régulation de l'utilisation du foncier. La première suppose la structuration de filières énergétiques locales, bois, paille et biométhanisation déjà amorcées avec PERENNE, la création d'une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) ainsi que la promotion de pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement et des filières d'agriculture biologique. Un plan de gestion des forêts et des cultures qui encourage la gestion durable des ressources naturelles sera élaboré. La seconde concerne la régulation du changement de l'utilisation des sols et vise à mieux organiser l'étalement urbain et l'artificialisation de sols dans le respect de leur fertilité à long terme. Cette dernière mesure nécessite de se doter d'outils d'aide à la décision, de modifier certains règlements d'urbanisme et de faire des opérations démonstratives.

Encourager les innovations dans les savoir-faire et les faire-savoir

À terme, tous les habitants du territoire vont intégrer le développement durable dans leurs activités. Des innovations dans les savoir-faire et les faire-savoir seront le moteur de cette évolution nécessaire. Encourager les innovations se traduit par deux mesures : l'adoption de modes d'organisation économes en énergie, porteurs de nouvelles activités et de lien social, l'information et la sensibilisation du public aux actions de développement durable. La première mesure demande essentiellement des études, recherches, actions de formation et élaboration de nouveaux outils afin d'intégrer le développement durable dans la stratégie des entreprises déjà installées sur le territoire, telles les réflexions de Logic Entreprises autour des déchets et des transports, et de détecter des niches d'activités ou de productions nouvelles. Le seuil de viabilité sera atteint grâce à la mutualisation des acteurs et des actions. La seconde mesure inclura des opérations de communication, de promotion, des manifestations culturelles et des actions de formation. Il s'agira d'étendre la sensibilisation au développement durable à l'ensemble de la population du territoire. Une journée en ce sens est déjà programmée le 7 juin 2008 à Mondoubleau.

Développer des outils et démarches collectives de développement durable

Cet axe de développement s'articule en deux mesures : l'acquisition d'outils et l'adoption de stratégies collectives. Des outils existent déjà, tels PILOTE 41, le bilan carbone, etc. Leader généralisera leur utilisation sur tout le territoire. L'établissement d'un cadre référentiel territorial de développement durable s'appuie sur la création et l'animation d'un centre de ressources ouvert au grand public et la recherche de bonnes pratiques sur le territoire européen. Le public y trouvera de l'information sur les matériaux nouveaux, et les professionnels locaux compétents. Les stratégies collectives adoptées, dans l'esprit de l'Agenda 21, visent à capitaliser les expériences et à échanger avec d'autres territoires.

B.2. Au cœur des programmes locaux et des politiques extérieures

Une démarche s'est amorcée dans le sens du développement durable sur le territoire, en phase avec les préoccupations actuelles. Elle s'articule avec les objectifs de l'Europe, les plans de développement rural (PDR), national et régional, les politiques menées par la Région Centre, par le Département de Loir-et-Cher et les initiatives prises par les deux Pays. Le territoire se retrouve ainsi au cœur de l'actualité, en cohérence avec les politiques européennes, nationales, régionales et départementales, accompagné par une mobilisation locale d'acteurs publics et privés.

2.1. Le niveau européen

Les préoccupations de changement climatique, de la hausse du prix de l'énergie, de la concurrence entre biocarburants et productions alimentaires, conduisent à la volonté des membres de l'Union européenne de maîtriser la gestion énergétique, les ressources et de développer une économie compétitive durable. Cette stratégie est conforme aux orientations exprimées dans la stratégie de Lisbonne en 2000 « compétitivité et emploi » et dans celle de Göteborg « développement durable » en 2001.

La Commission européenne a adopté en 2005 un cadre de référence du développement rural qui fixe comme objectif à l'horizon 2020 une baisse de 20 % de la consommation d'énergie, une réduction de 20 % des émissions de gaz à effet de serre et une progression de 20 % des énergies renouvelables.

L'ambition du territoire est de s'inscrire dans les objectifs de mise en œuvre visés par l'Europe : préservation de l'environnement, attractivité du territoire, cohésion territoriale, innovation et expérimentation, mobilisation et partenariats, coopération, transférabilité et capitalisation. Il deviendra ainsi un acteur européen à part entière.

2.2. Le niveau national

La France, en 2005, a décliné les orientations européennes en votant la loi du 13 juillet 2005 sur l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments (RT2005) applicable aux permis de construire déposés à partir du 1er septembre 2006. Cette mesure se traduit dans la présente candidature Leader par les projets d'innovation en matière d'éco-habitat et d'éco-construction.

Le Programme de Développement Rural Hexagonal (PDRH) approuvé sur le plan national le 20 juin 2007 a mis en avant trois axes : la compétitivité agricole et forestière, l'amélioration de l'environnement et de l'espace rural et le soutien à la qualité de la vie. Le projet du territoire s'inscrit dans ces trois axes. Les enjeux agricoles sont au cœur des préoccupations énergétiques et des ressources de demain. La protection des terres agricoles et la préservation des capacités de production est un point essentiel en vue d'un développement équilibré de l'espace périurbain. Les territoires ruraux deviennent des espaces d'expérimentation pour anticiper une part de « relocalisation » de l'économie des services. Les filières de proximité engagent une réorganisation entre l'offre et la demande et la volonté politique.

A l'automne 2007, sous l'impulsion du nouveau Président de la République, la France a organisé le Grenelle de l'Environnement autour de quatre grandes thématiques : lutter contre les changements climatiques ; préserver la biodiversité et les ressources naturelles, pratiques agricoles, OGM ; promouvoir la santé et l'environnement, l'économie de fonctionnalité, l'économie circulaire, la gestion des déchets ; instaurer une démocratie écologique. La stratégie Leader, par les mesures qu'elle soutient en matière d'énergies renouvelables, de gestion des déchets, d'optimisation de l'emploi des ressources et de filières de proximité, va dans le sens des orientations prises à l'issue de cette initiative.

2.3. La Région Centre

La Région communique auprès du grand public pour encourager l'utilisation de l'énergie solaire, du photovoltaïque et de la géothermie. L'obligation des audits énergétiques pour les constructions publiques de plus de 300 000 €, la part de bois obligatoire et les démarches HQE incitent à mettre en œuvre des pratiques plus respectueuses de l'environnement.

La Région Centre a créé deux pôles : le pôle d'efficacité énergétique défini comme une réponse sur le long terme à travers la recherche et le développement des énergies du futur et le pôle de compétitivité Sciences et Systèmes de l'Énergie Électrique, S₂E₂, portant sur la maîtrise énergétique dans le bâtiment.

La Région Centre est en cours d'approbation de son Agenda 21 et encourage les collectivités, dont les Pays, à initier de telles démarches. Le Pays Vendômois a délibéré positivement en décembre 2007 pour engager une expertise préalable Agenda 21 courant 2008. Le Pays Beauce Val de Loire a conduit de son côté un travail de préparation à un Agenda 21. Les Contrats Régionaux de Pays incitent à des démarches d'audits énergétiques et d'utilisation du bois.

Par ailleurs, la Région s'est engagée dans le cadre du programme européen Interreg III C sur la compétitivité et le développement durable. Le territoire s'engage sur des projets de coopération transnationale.

Le tableau de correspondances ci-dessous montre l'intégration de la stratégie Leader du territoire dans la stratégie régionale du DRDR.

Enjeux / objectifs régionaux (DRDR)	Objectifs poursuivis dans le programme Leader Priorité ciblée : pour une gestion responsable des ressources
<p>Compétitivité des secteurs agricoles et forestiers</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer la capacité d'innovation et l'adaptation des exploitants au nouveau contexte (nouveaux produits, nouvelles organisations, ...) • Moderniser les exploitations (assurer la relève, transmission – reprise, ...) • Améliorer la compétitivité de la filière bois (mobiliser et valoriser la ressource) 	<ul style="list-style-type: none"> • Développer l'économie de proximité par les circuits courts • Améliorer l'autonomie énergétique des exploitations, • Structurer des filières nouvelles (bois, pailles, déchets, etc.) • Élaborer et mettre en œuvre des formations professionnelles dans le domaine agricole (pratiques respectueuses de l'environnement) • Gérer le couvert végétal (agroforesterie et cultures alternatives, nouvelles pratiques culturales, ...)
<p>Amélioration de l'environnement et de l'espace rural</p> <ul style="list-style-type: none"> • Concourir à l'occupation équilibrée de l'espace, • Préserver l'état des ressources naturelles pour une agriculture durable (biodiversité et eau, ...), • Promouvoir la forêt comme instrument d'aménagement du territoire (premier boisement, ...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Créer et mettre en œuvre des outils de régulation de la consommation / artificialisation de foncier agricole et naturel • Réduire l'empreinte énergétique des pratiques culturales et liés au modes de vie des habitants (déplacements, ...) • Protéger les massifs forestiers et les haies par une valorisation économique de la ressource
<p>Attractivité des territoires ruraux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assurer un environnement favorable aux activités économiques (commerces et services de proximité, exploitations agricoles, emplois ...); • Développer et gérer l'attractivité résidentielle pour les populations dans leur diversité (services de base, ...), • Gérer et valoriser le patrimoine rural (naturel, culturel) • Favoriser l'organisation des acteurs autour de projets de territoires intégrés et partagés (animer, former, élaborer des projets,) 	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner la structuration de filières locales • Développer une économie résidentielle de proximité dans une logique de développement : améliorer l'offre de service et de santé ; favoriser le télétravail ; limiter les déplacements contraints et développer les modes alternatifs • Améliorer la qualité des constructions neuves et anciennes, de l'urbanisation : améliorer les savoir-faire professionnels ; innover dans les pratiques d'aménagement et de construction, former à celles-ci, ... • Sensibiliser, communiquer aux actions en faveur du développement durable

2.4. Le Département de Loir-et-Cher

Le Conseil Général a mis en place un schéma départemental des espaces naturels sensibles, il a élaboré le plan départemental des espaces, sites et itinéraires de pleine nature et a soutenu le développement de zones d'activités de qualité par des communautés de communes (programme Parcq).

L'environnement, qualifié de « l'un des grands défis à relever dans les années à venir », se situe désormais au cœur des préoccupations du Conseil Général. Le bulletin *Loir-et-Cher Info* de décembre 2007 lui consacre un dossier. Les habitants du département sont invités à changer leurs habitudes afin de préserver le mode de vie de leurs enfants. Ce dossier insiste sur le fait que « l'exemple peut venir de chacun d'entre nous ». Il décrit des façons innovantes de se loger, de consommer, de vivre au quotidien sur le département.

La Conférence Départementale de l'Économie et la politique d'insertion, avec des expérimentations concernant le revenu minimum d'insertion, témoignent du souci du département de s'engager dans un développement économique équitable.

2.5. Les actions du territoire

Comme décrit page 7, les actions du territoire abordaient déjà le développement durable sous une ou deux de ses dimensions. Ainsi l'aspect « équitable » (interaction société/ économie) était présent dans les contrats régionaux de Pays de deuxième génération, dans le Volet I de Leader+, dans Prospective Emploi. PERENNE et le contrat de bassin de la Cisse répondent à des préoccupations environnementales. La sensibilisation des acteurs publics et privés au développement durable a été renforcée dans le cadre du Volet II de Leader+, en coopération avec le Pays de Grande Sologne, «Regard contemporain commun du monde rural» avec les sessions de sensibilisation menées par le CAUE en partenariat avec le CDPNE lors de réunions en décembre 2007.

Il existe une réelle imbrication entre les différents programmes du territoire, présentés ci-dessus, conduisant à des actions de développement durable. Notons le bon taux d'engagement de ceux-ci. C'est la preuve d'une sélection de projets réalistes et réalisables et d'une gestion rigoureuse des fonds publics. À cette constante s'ajoute l'intérêt et le désir d'agir ensemble localement.

B.3. Ouverture vers la coopération transnationale

Il existe déjà un projet PERENNE, dans lequel les deux Pays du territoire travaillent ensemble. De son côté, le Pays Vendômois dans le cadre du programme Leader + a mené des projets de coopération inter-Pays décrits dans le chapitre consacré aux projets en cours (p. 7). La coopération fait ainsi partie intégrante de l'expérience du territoire. Désormais, le territoire s'engage à s'investir dans la coopération nationale et transnationale, dans une perspective de démarche de progrès.

L'ensemble de ces programmes favorise l'apprentissage de montage de projets de coopération, enrichis par les compétences de chacun, par une vision transversale dans les domaines du tourisme et de la culture, dans une perspective durable.

Dans le but de conforter cette expérience de coopération sous Leader +, les Pays Vendômois et Beauce Val de Loire entendent amplifier cette démarche d'ouverture en évoluant vers des projets de coopération transnationale. Dans ce but, une élue du Pays Vendômois a participé au séminaire d'Evora au Portugal en novembre 2007 avec pour thème « Résultats de l'expérience Leader : une diversité d'expériences territoriales ». Cette conférence a fourni l'occasion de nouer des liens avec d'autres territoires en vue de prochains projets de coopération. (cf. Annexes 14 et 15)

Avec les GAL Haute-Sarthe et Vallée de la Sarthe, une coopération pourrait s'instaurer autour des TIC, de la numérisation des cadastres dont le Vendômois a l'expérience, et de la gestion des déchets ainsi qu'avec le GAL Landes de Gascogne sur la thématique de l'éco-urbanisation.

Avec l'Unité Nationale d'Animation Wallonie, une coopération serait souhaitée autour d'un retour d'expérience sur la construction d'habitations économes en énergie, l'utilisation d'énergies renouvelables, la gestion durable de l'eau dans la maison, le développement de l'éco-construction et des circuits courts.

Des contacts avec la Wallonie ont été approfondis dans le cadre de la participation au séminaire de Monbazillac en novembre 2007 sur le thème « Leader et le périurbain : quelles perspectives ? » Madame Cécile Schalenbourg a orienté les contacts auprès du GAL Botte du Hainaut à l'ouest de la Wallonie et du GAL Au fil de la Pierre au sud. Ainsi, les Pays Vendômois et Beauce Val de Loire entendent envisager un partenariat européen avec un GAL de la Wallonie.

Le choix de ces Pays se justifie par deux raisons principales. D'une part, la Wallonie est en avance en matière d'efficacité énergétique et d'habitat durable. L'apport de son expérience constitue une plus-value pour le territoire. D'autre part, l'absence de barrière linguistique et la proximité géographique s'avèrent très favorables à une coopération efficace. Ainsi, le président du GAL Pays Vendômois, en accord avec le Pays Beauce Val de Loire, a décidé le 15 décembre 2007 de constituer un dossier de candidature « De l'idée au projet – 6 000 € » afin d'affirmer la volonté commune de concrétiser une coopération transnationale.

B.4. Une stratégie ambitieuse et innovante au service du développement durable

La stratégie Leader a pour ambition de rendre le territoire plus attractif et plus compétitif grâce à l'expérimentation, la mise en réseau entre partenaires publics et privés et le partage d'expériences avec d'autres territoires. Les principaux effets attendus sont :

1. **Le renforcement des partenariats publics-privés.** Sans ce type de partenariats, les acteurs privés ne pourront pas bénéficier de l'appui des fonds européens Leader, qui sont appelés uniquement par les fonds publics. De plus ces partenariats stimuleront la recherche de projets communs, la reconnaissance de la complémentarité des compétences.
2. **La mise en œuvre d'un cadre de référence cohérent de développement.** Le présent programme est le premier dont le développement durable est l'enjeu central. Il sert de cadre de référence et d'action cohérent en vue de responsabiliser le développement local du territoire. Leader apparaît comme un catalyseur d'énergie et d'idées qui apporte de la cohérence à des actions pour le moment éparses et embryonnaires. L'effet attendu est que les trois dimensions du développement durable traversent tous les projets de développement mis en marche sur le territoire. Tout projet sera dorénavant considéré sous ces trois angles. Il s'agit que cet état d'esprit se diffuse à tous les acteurs de terrain et à tous les responsables de communication.
3. **Le développement d'une économie compétitive de proximité et le maintien de l'élevage.** Les projets innovants suscités par le programme partiront des ressources du territoire ; ils mettront en valeur les potentiels locaux et développeront l'emploi de proximité. Ils seront étudiés selon la vision transversale du développement durable qui demande à chacun d'entre eux d'être à la fois équitable, vivable et viable. Les expérimentations vont crédibiliser des filières de proximité mettant en réseau

producteurs, distributeurs et consommateurs. Elles seront confortées d'abord à petite échelle et se répandront par extension des pratiques au plus grand nombre. Le maintien de l'élevage est une préoccupation constante depuis la création des Pays.

4. **La mise en œuvre d'expérimentations et de projets exemplaires grâce à un soutien indispensable des fonds Leader.** L'innovation et l'expérimentation ainsi que la prise de risque partagée (publique et privée) fondent les nouvelles pratiques du développement local territorial. Elles amènent des interrogations et des surcoûts qu'il est plus facile de dépasser grâce à un accompagnement des fonds locaux par les fonds européens.
5. **Des changements de pratiques et de mentalités favorables au développement durable.** La rupture entre le lieu de production, de services et de consommation amorcée dans les années 1960 sera infléchie. Les ressources productives des territoires et les filières de proximité seront valorisées de façon complémentaire. L'expérimentation va susciter le partage des responsabilités en matière de développement durable. Les effets directs seront sensibles dans un nombre limité de circonstances, mais les effets indirects vont conduire à un changement de comportement et de mentalités, qui va renforcer la cohésion sociale, l'épanouissement humain et rendre le territoire plus attractif et compétitif. Les habitants prendront conscience du développement durable et changeront leurs pratiques pour prendre en compte les enjeux climatiques notamment au moyen d'opérations démonstratives, de références locales évaluées.
6. **L'intégration de la logique du développement durable dans les décisions.** Les élus disposeront d'outils et de compétences leur permettant de préserver la fonction de nature dans leurs choix et décisions, selon une vision transversale incluant l'emploi et le bien-être. Ils deviendront des forces de proposition pour intégrer dans la législation et la réglementation cette logique de développement durable.
7. **Une exigence de qualité des projets en matière de développement durable.** Des critères de sélection sont définis afin d'orienter les maîtres d'ouvrage vers une amélioration collective de leurs compétences et savoir-faire dans le respect des trois dimensions du développement durable.
8. **Une implication importante de nouveaux acteurs compétents.** De nouveaux interlocuteurs (Cabinet Espère, ADIL, SAFER, CUMA Bois Déchiquetage 41, Laprovol, etc.) ont donné leur accord pour participer à la mise en œuvre du futur programme Leader en acceptant de partager leurs savoir-faire en vue d'un développement attractif du territoire. (cf. Annexes 14 et 15)
9. **Le renforcement d'une communication grand public et l'organisation d'événements.** La création d'un Centre de Ressources local du développement durable constituera un puissant levier de communication tant auprès du grand public que des acteurs professionnels. Il sera aussi vecteur de diffusion, de capitalisation et de transfert d'expériences en lien avec Pilote 41. Cet outil assurera au GAL la capacité de rendre visible la mise en œuvre d'actions locales soutenues par le programme Leader, et leur cohérence avec les politiques extérieures ; il permettra de mettre en place, dès le démarrage du programme, des moyens nécessaires pour une évaluation au fil de l'eau. L'organisation des manifestations appuiera cette sensibilisation de tous.
10. **L'opportunité d'être un acteur européen ouvert sur la coopération transnationale.** La stratégie Leader est une opportunité formidable pour le territoire de vivre une appartenance véritable à l'Union Européenne et pas seulement le respect d'objectifs visés par l'Europe. Deux thèmes sont privilégiés pour cette coopération : la création d'outils d'aide à la décision et l'éco-construction.

Ces effets se déclinent « à la Prévert » autour des objectifs stratégiques en couverture de notre candidature.

ECO-CONSTRUCTION ECO-MANAGEMENT

ECO-CITOYENNETE ECO-DECISION

ECO-CONCEPTION ECO-INNOVATION

ECO-DEVELOPPEMENT

Chapitre II

Le processus d'implication des acteurs

Les deux Pays choisissent de s'appuyer sur les Conseils de Développement et le Comité de Programmation Leader + comme forces de propositions et « marmites à idées ». Les Bureaux et les Comités Syndicaux sont les lieux de remontée des propositions et de validation de celles-ci.

Ainsi les acteurs sont impliqués dans un processus d'aller-retour entre forces vives et élus. Ce mode de fonctionnement se situe en continuité avec la démarche des Conseils de Développement, Leader + et le Pôle d'Excellence Rurale et prolonge un partenariat déjà mis en œuvre entre les deux Pays.

A. UNE FORTE APPROPRIATION DE LA PRIORITE CIBLEE

L'élaboration de la candidature montre qu'il existe une forte mobilisation de tous les acteurs du territoire.

A.1. Une concertation réussie

Au cours des dix réunions successives qui ont rassemblé une centaine de personnes du territoire, détaillées ci-après, un véritable intérêt pour le thème Leader pressenti s'est révélé.

Le 22 juin 2007

Cette première réunion générale des deux Conseils de Développement, des présidents de communautés de communes et du Comité de Programmation Leader + du Pays Vendômois avait pour objet de rappeler les orientations de la nouvelle politique européenne et les différents documents afférents, le Programme de Développement Rural Hexagonal (PDRH) et le Document Régional de Développement Rural (DRDR). Les évolutions entre Leader + et Leader ont également été présentées.

Il s'agissait aussi d'interroger les acteurs sur leur avenir selon la formule suivante : « Et si demain nous choissions de...

- produire un cadre bâti ou un cadre de vie en utilisant moins ou mieux les ressources et en garantissant une amélioration continue des conditions de vie,
- réduire notre dépendance énergétique,
- savoir de quelles compétences et savoir-faire aurons-nous besoin ? »

À cette occasion, une cinquantaine d'acteurs, motivés par les interrogations du territoire sur le développement durable, se sont associés aux réflexions des deux Pays. À la suite d'une discussion nourrie, une première orientation ciblée est proposée autour de l'effet de serre et du Bilan Carbone 41, avec des idées de projets à l'appui.

Cette proposition soumise pour avis aux différents élus lors des Bureaux et Comités Syndicaux a reçu une approbation de principe et a été diffusée sur le site portail du Pays Vendômois.

Les élus ont pris note du grand intérêt manifesté par les acteurs privés du territoire pour le thème précité, de leur volonté de co-construire un programme Leader. Dès lors, les deux Pays et la Chambre d'Agriculture ont constitué un groupe de travail pour compléter, structurer la stratégie Leader et finaliser la priorité ciblée et les actions souhaitées.

Les 17 septembre et 22 octobre 2007

Lors du suivi et de la présentation de l'évaluation finale du programme Leader +, les membres du Comité de Programmation du Pays Vendômois, interrogés sur l'intérêt d'une candidature commune avec le Pays Beauce Val de Loire, ont validé cette proposition, en raison de sa cohérence géographique et de l'esprit de coopération, d'échanges et d'innovation dont elle témoigne. L'expérience antérieure de coopération avec le Pôle d'Excellence Rurale, déjà orienté sur les énergies renouvelables, fournit un point d'appui solide et préfigure une réussite future. L'expérience Leader + du Pays Vendômois sert la candidature commune.

Les 26 octobre et 4 décembre 2007

Les élus des Bureaux des deux Pays ont validé les principes de la candidature Leader et sa dénomination RESSOURCES 41, suivant ainsi la proposition émise en réunion de travail par Monsieur Jean-Luc Ferrière, président de la communauté de communes des Collines du Perche.

Le 19 novembre 2007

Une deuxième réunion des deux Conseils de Développement est organisée pour débattre sur la stratégie Leader de territoire, les marches de progrès et la dénomination de la candidature.

Les élus et acteurs présents se sont totalement reconnus dans les propositions énoncées de gestion responsable des ressources et ont réaffirmé leur engagement dans cette future candidature. Les nombreux échanges ont conforté la nécessité pour tous les acteurs du territoire impliqués, de réfléchir ensemble aux solutions à apporter aux enjeux de développement durable, environnementaux, sociaux et économiques quel que soit le domaine d'intervention, dans le cadre d'un partenariat public/privé renforcé.

Autour de la table, si les niveaux d'information et de compétence sur le développement durable varient, la volonté est bien d'élever le niveau de tous en partageant les projets et leur réalisation.

Les 4 et 10 décembre 2007

Deux réunions de sensibilisation au développement durable se sont tenues pour les membres du Conseil de Développement du Pays Vendômois, organisées par le CAUE et le CDPNE avec le soutien du CFPPA.

Les 4 et 15 décembre 2007

Lors des Comités Syndicaux, les élus ont à l'unanimité validé le projet de candidature Leader commune, RESSOURCES 41 pour Responsabiliser Expérimenter des Stratégies Sociales en vue de l'Organisation, de l'Urbanisation, des Ressources, de la Coopération et des Énergies Soutenables.

A.2. Un intérêt marqué des chambres consulaires

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat et la Chambre du Commerce et de l'Industrie sont très intéressées par les formations et l'évolution des pratiques de leurs adhérents.

L'implication forte de la Chambre d'Agriculture et des agriculteurs dans la candidature Leader est un atout pour une réflexion commune sur les multifonctionnalités de l'espace rural. Leur présence fait aussi le lien avec le programme Pôle d'Excellence Rurale.

B. LES MODALITES DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI

B.1. Une mobilisation du plus grand nombre

Conformément à l'esprit de mobilisation initié dans les Contrats Régionaux de Pays et le programme Leader +, les élus souhaitent travailler en lien avec les acteurs privés engagés dans le processus de réflexion de développement durable de leur territoire.

Le Pays Vendômois, lors de l'évaluation finale, a demandé aux membres du Comité de Programmation s'ils souhaitaient continuer à accompagner le nouveau programme ; cette question a suscité un taux de réponses très favorables. Le Pays Beauce Val de Loire a mobilisé ses acteurs. De nouveaux acteurs sont venus rejoindre et renforcer la mobilisation déjà existante.

Fort de l'expérience Leader +, des réunions de travail ouvertes, équivalentes à une instance d'échanges, préalables à chaque Comité de Programmation sont prévues ; ceci afin d'instaurer une présentation obligatoire des projets à toutes les personnes intéressées et des échanges en vue de l'évolution des projets pour respecter les critères de sélection européens et propres au territoire. La validation définitive des projets est réservée au Comité de Programmation, seule instance paritaire publique/privée, de sélection des projets.

B.2. Une organisation ouverte et communicante

La communication et l'information seront maintenues auprès des élus par la présentation des projets en réunions de Bureaux et lors des Comités Syndicaux. Elles seront également renforcées par des réunions de sensibilisation, par les informations diffusées sur le site portail du Pays Vendômois, reportages et photos mises en ligne, événements et calendrier des réunions d'échanges thématiques. Le centre de ressources Leader envisagé viendra renforcer ces actions de communication au fur et à mesure de son enrichissement.

B.3. Des critères de sélection et l'élaboration d'une fiche Leader

Des critères de sélection des projets sont clairement définis dès le démarrage du programme Leader, en phase avec les objectifs définis par l'Europe et ceux du développement durable propres au territoire, pour chaque projet. Ces critères sont les suivants : le partenariat public/privé, l'innovation, la contribution à l'environnement, à l'épanouissement humain et à l'économie locale, la communication, l'inscription dans le centre de ressources, l'engagement à faire une évaluation, le caractère transférable et l'intérêt pour la coopération. Une fiche de présentation des projets qui comprend tous ces critères fournira un guide pour tous les porteurs de projets.

C. UN COMITE DE PROGRAMMATION REPRESENTATIF

Un Comité de Programmation représentatif a été validé par les élus. Ils ont choisi d'équilibrer la part des acteurs publics et des acteurs privés à part quasi-égale, de représenter les différents secteurs de développement et les forces vives du territoire dans tous les domaines : social, économie, tourisme, formation, agriculture, commerce, industrie, artisanat, environnement, habitat, TIC, culture.

Les deux Présidents de Pays ont voulu que toutes les communes soient représentées à travers les douze communautés de communes, membres d'office du Comité de Programmation. Il en est de même pour les représentants du Conseil Régional et du Conseil Général. Une liste nominative est constituée (cf. annexe 9), après accord des personnes concernées.

D. DES ECHANGES DE PRATIQUES FRUCTUEUX

Les échanges de pratiques et les transferts d'expériences, expérimentés en Pays Vendômois avec Leader + avec le soutien du Réseau Régional continuent. Lors de l'évaluation Leader + à mi-parcours, les maîtres d'ouvrage ont souligné combien le réflexe « du partage d'un moment vécu par certains avec les autres à travers l'image, le maintien des liens sociaux » renforce le sentiment d'appartenance à un territoire et l'esprit de projet. Leader + a suscité une meilleure connaissance de l'action conduite par les principaux acteurs publics du Pays, une meilleure connaissance des projets et une meilleure vision économique du contexte. De même dans le cadre du projet PERENNE, les acteurs des deux Pays se sont impliqués dans de fructueux échanges de points de vue concernant l'organisation des filières d'utilisation et de commercialisation des énergies renouvelables. Dans le cadre du Réseau Régional, des échanges fructueux ont eu lieu en fin de programme pour construire ensemble une méthode d'évaluation. Le périmètre du GAL est conçu comme un lieu de transfert et non de frontière.

D.1. Capitalisation des acquis

La culture de la mobilisation fait partie intégrante de l'esprit des deux Pays. Elle sera maintenue et confortée dans la conduite du programme Leader.

La culture de l'évaluation existe dans les deux Pays, à travers les évaluations exigées dans les Contrats Régionaux de Pays. De plus, les Pays dans le cadre de leurs programmes sont tenus d'effectuer des évaluations exhaustives et régulières. Les actions de sensibilisation et de formation vont se poursuivre pour atteindre tous les acteurs afin que l'évaluation soit présente dans les étapes de leurs projets. Les méthodes de travail partagées pratiquées et les marches de progrès validées par le territoire seront valorisées dans le programme Leader.

D.2. Extension de la coopération

Ces échanges et transferts de pratiques vont se poursuivre avec la volonté de s'ouvrir aux expériences d'autres territoires et de s'engager dans la coopération nationale et transnationale. Ce processus va passer par deux étapes, la capitalisation des expériences et savoir-faire puis la poursuite de la coopération avec des GAL plus éloignés du territoire, en France et au-delà. L'ouverture au transnational constitue l'une des marches de progrès visées par le territoire.

Ces points sont développés dans le Chapitre 4 dans le cadre du pilotage du programme RESSOURCES 41.

Chapitre III

Plan de développement

A. LES ACTIONS MISES EN ŒUVRE

Le programme RESSOURCES 41, qui s'articule autour de six axes, constitue la stratégie Leader du territoire. Chacune des mesures répond aux objectifs du programme :

1. Réduire la pression énergétique, qui se décompose en deux mesures : raccourcir les déplacements contraints et améliorer la qualité de la construction.
2. Optimiser les ressources en respectant la biodiversité, qui se traduit par la valorisation des ressources énergétiques et agricoles alternatives et la régulation de l'utilisation du foncier
3. Encourager les innovations dans les savoir-faire et les faire-savoir, qui passe par l'adoption de modes d'organisation porteurs de nouvelles activités et de lien social et par l'information et la sensibilisation des acteurs aux actions en faveur du développement durable.
4. Développer des outils et démarches collectives de développement durable, qui comprend : l'acquisition d'outils et l'adoption de stratégies collectives.
5. Animation, gestion et évaluation (selon les suggestions de l'appel à projets Leader de la Région Centre).
6. Coopération, dans laquelle les projets de coopération envisagés sont présentés de façon succincte, en attendant la concrétisation de futurs accords.

B. LES FICHES ACTION

Conformément aux indications de l'appel à projets Leader de la Région Centre, les fiches comprennent les rubriques suivantes:

- le titre de l'axe ;
- la référence au dispositif du PDRH : tous les axes se rattachent à des mesures du PDRH ;
- les objectifs opérationnels et stratégiques auxquels le dispositif se rattache et la contribution de ce dispositif aux objectifs. Dans chaque mesure composant l'axe, sont précisés le type, le nombre et le montant unitaire des projets envisagés. Les projets se rattachent à l'une des catégories suivantes :
 - études, recherche-développement (sous-traitée à un établissement universitaire), expérimentations, création et développement d'outils
 - mises en place de dispositifs ou d'organisations appropriés
 - acquisition d'informations, établissement de documents de référence
 - soutien à des structures nouvelles, accompagnement de maîtres d'ouvrages
 - appropriation par des opérations de démonstration ou un recueil d'expériences
 - formations
 - diffusion par des animations, des opérations de communications, l'organisation d'évènements
 - échanges avec d'autres territoires ;
- les effets attendus sur le territoire ;
- les bénéficiaires visés ;
- les dépenses éligibles ;
- les indicateurs de réalisation, en précisant la façon dont ils seront renseignés ;
- le financement FEADER prévu.

FICHE 1

Titre de l'axe : Réduire la pression énergétique

Mesures du PDRH : 121 A, 121B, 121C, 311, 312, 321, 323D, 323E, 331

Objectifs opérationnels et stratégiques

Limiter les déplacements contraints :

- *Améliorer les services de santé et de proximité* : étude de maillage (1), accompagnement d'établissements de projets professionnels (études : 3), télémédecine : analyse de l'intérêt et des conditions de développement (étude : 1) et aide à l'investissement démonstratif (1) = 57 000€ ; étude de schéma de services de proximité (1), aide aux investissements démonstratifs (références) : investissement (12) et fonctionnement (12) = 750 000€
- *Encourager l'économie de proximité par les circuits courts* : études de potentiels de développement de circuits courts (produits agricoles) (3), soutien aux nouvelles organisations et structures (AMAP ou autres formules) (5) = 65 000€
- *Appuyer le travail à distance* : étude de l'intérêt potentiel, des freins et des conditions de développement (1), expérimentation d'initiatives de développement de télétravail (emploi partagé ou non) (1) = 45 000€
- *Promouvoir les déplacements alternatifs* : étude de l'intérêt potentiel, des freins et conditions de développement (1), expérimentations d'initiatives de développement de mobilité alternative (3) = 105 000€

Améliorer la qualité des constructions :

- *Constructions neuves publiques et/ou privées* : étude, recherche développement de matériaux (IUT) (2) = 50 000€
- *Savoir-faire professionnel* : formation, acquisition de savoirs techniques (concepteurs : architectes, aménageurs) (2) et de nouvelles technologies (chefs d'entreprises, employés et apprentis du bâtiment) (3) et développement de nouvelles fonctions dans l'entreprise (responsable environnemental, emploi partagé) (1), acquisition, transfert de connaissances et de références (1) = 120 000€
- *Réhabilitation du bâti ancien* : acquisition de connaissances : appréciation des marchés émergents (dispositif de veille) (1), acquisition - transfert de connaissances / références (1) = 30 000€
- *Autonomie énergétique des exploitations agricoles* : acquisition, développement d'outils et de mise aux normes, expériences pilotes (1), étude sur la connaissance et l'amélioration du bilan énergétique des pratiques culturales (20), études de faisabilité de projets de valorisation de biomasses / déchets dans les exploitations (méthanisation) (3), renforcement du laboratoire d'analyse du lycée agricole d'Areines (1), accompagnement d'investissements valorisation biomasses / déchets dans les exploitations (3) et études sur les conditions de mise en œuvre de pratiques culturales respectueuses (non labour, etc.) (1) = 268 500€

Effets attendus

- Développement et structuration de filières courtes de proximité
- Incitation à des changements de pratiques (télétravail et déplacements alternatifs)
- Prise en compte de nouveaux procédés respectueux de l'environnement

Bénéficiaires visés

- Collectivités
- Associations
- Agriculteurs et leur groupement
- Chambres Consulaires
- Privés
- Organismes de formation

Dépenses éligibles

- Investissement matériels, mise aux normes
- Aménagements de locaux
- Création de structures
- Etudes et recherches
- Animation
- Projets d'urbanisation comprenant l'éco-organisation

Indicateurs de réalisation

- Nombre d'études et de recherches
- Nombre de circuits courts, de services, d'activités ou de structures novatrices de proximité créés
- Nombre de projets de déplacements alternatifs
- Nombre d'opérations de biométhanisation
- Nombre d'actions respectueuses de l'environnement
- Nombre de projets de formations et de personnes formées
- Nombre de modes d'organisation innovants

Financement FEADER : 551 485 €

FICHE 2

Titre de l'axe : Optimiser l'emploi des ressources en respectant la biodiversité

Mesures du PDRH : 121B, 121C, 125 B, 221, 312, 323D, 341B

Objectifs opérationnels et stratégiques

Valoriser les ressources alternatives :

- *Structuration de filières énergétiques locales* : étude de gisements de produits, étude sur les conditions de mise en cultures (nouvelles productions), impacts, bilan carbone/ressources (1), études sur les projets de création/remplacements de dispositifs énergétiques dans des bâtiments publics (12), études de marché sur des filières locales (définition de marchés potentiels) (3), soutien (animation, fonctionnement) à de nouvelles structures collectives ou coopératives (2) = 126 000€
- *Optimisation des ressources* (nouvelles activités, tri, déchets, réduction des emballages) : étude de faisabilité (3) et opérations démonstratives (3) = 180 000€
- *Couvert végétal, agroforesterie et cultures alternatives* : études (caractérisation des potentialités agronomiques des sols pour les productions non alimentaires) (3), accompagnement de MAE liée aux nouvelles productions énergétiques (10) = 45 000€

Réguler le changement de l'utilisation des sols :

- *Dispositif de régulation de la consommation foncière* : étude de définition d'un observatoire foncier (attendus, objectifs, etc.) comme outil d'aide à la décision (1), création d'outils de régulation du marché foncier (artificialisation des terres agricoles) (1) = 40 000€
- *Outils d'aide à la décision* (urbanisme opérationnel et stratégique) : établissement d'un atlas paysager et d'une charte d'urbanisation durable (1), établissement d'un guide méthodologique d'urbanisme (1) = 65 000€
- *Opérations démonstratives* : acquisition de références, recueil d'expériences (1), accompagnement d'opérations démonstratives – pilotes (3) = 310 000€

Effets attendus

- Renforcement du développement et de la concertation sur les énergies renouvelables
- Préservation de la biodiversité
- Meilleure organisation de l'étalement urbain, de l'artificialisation des sols et du maintien du potentiel agronomique des sols à long terme

Bénéficiaires visés

- Collectivités
- Agriculteurs et leur groupement
- Chambres Consulaires
- Privés
- Organismes de formation

Dépenses éligibles

- Etudes
- Création d'outils
- Plan de gestion environnemental
- Animation et opérations de démonstration

Indicateurs de réalisation

- Nombre d'études
- Nombre de filières d'énergies renouvelables
- Nombre de chaudières (bois, paille)
- Nombre de projets de ressources alternatives
- Nombre d'actions respectueuses de l'environnement
- Nombre de modes d'organisation innovants
- Nombre de projets de traitement/réutilisation des déchets
- Nombre d'opérations de démonstration

Financement FEADER : 162 800 €

FICHE 3

Titre de l'axe : **Encourager les innovations dans les savoir-faire et les faire-savoir**

Mesures du PDRH : 111, 311, 312, 323, 331

Objectifs opérationnels et stratégiques

Favoriser des modes d'organisation porteurs de nouvelles activités et de lien social

- *Détection de niches d'activité* : études sur l'identification de nouvelles niches d'activités (gestion des ressources, économie résidentielle de proximité) (2), cycles de formation destinés aux candidats à la création d'activités nouvelles, salariés de ces secteurs (5) = 95 000€
- *Soutien à l'émergence d'activités nouvelles* : étude sur les synergies possibles entre établissements et secteurs existants (3), soutien à l'animation du dispositif (emploi partagé, ...) (1) = 60 000€
- *Intégration du développement durable dans la stratégie des entreprises* : études en vue d'améliorer les pratiques et produits des entreprises (détection de cibles, méthodes pour une stratégie d'amélioration) (3), formation des salariés (aval des études) au développement durable (6) = 135 000€
- *Organisations nouvelles* : accompagnement à la mise en place de nouvelles organisations dans les entreprises (3), les collectivités (12) et les exploitations agricoles (15) = 150 000€

Informier et sensibiliser aux actions en faveur du développement durable

- *Communication et promotion* : acquisition de connaissances, diffusion, alimentation sites Internet (grand public) (1), évènements, réunions publiques, éditions, lettres de pays, etc. (grand public) (4) = 80 000€
- *Manifestations culturelles* : actions de diffusion auprès du grand public (4) = 60 000€
- *Formation et adaptation aux nouveaux métiers* : création de nouveaux modules (1), analyse des conditions pour une formations à distance / par alternance (AFEV et autres organismes de formation en réseau) (1) = 80 000€

Effets attendus

Favoriser des modes d'organisation porteurs de nouvelles activités et de lien social

- Mise en œuvre de mutations économiques respectueuses de l'environnement
- Incitation à favoriser une culture entrepreneuriale
- Mise en place d'une communication et d'une sensibilisation auprès du grand public et des professionnels
- Renforcement de l'attractivité du territoire

Bénéficiaires visés

- Collectivités
- Associations
- Agriculteurs et leur groupement
- Chambres Consulaires
- Privés
- Organismes de formation

Dépenses éligibles

- Etudes
- Evènements
- Animation
- Formations

Indicateurs de réalisation

- Nombre d'études
- Nombre d'évènements
- Nombre de modes d'organisation innovants
- Nombre de projets de formation et de personnes formées
- Nombre de documents et d'images

Financement FEADER : 81 400€

FICHE 4

Titre de l'axe : Développer des outils et démarches collectives de développement durable

Mesures du PDRH : 321, 331, 341B

Objectifs opérationnels et stratégiques

Acquérir des outils

- *Bilan Carbone et énergie* : études type bilan carbone / ressources / énergie appliqué à l'agriculture (20), études type bilan carbone / ressources / énergie appliqué aux compétences des collectivités (12) et aux activités économiques (3), conception d'outils spécifiques (observatoire) (1), étude, acquisition de connaissances, mise en place de critères (référentiel) et d'aide à la décision (1) = 355 000€

- *Pilote 41* : acquisition de nouvelles couches d'informations liées au développement durable (mobilité, santé, ressources, déchets, ...) (5), étude des conditions d'ouverture plus grande au grand public de l'outil Pilote 41 (1), animation liée au développement de Pilote 41 et à l'ouverture au grand public (1) = 90 000€

- *Capitalisation et Centre de Ressources* : création d'un centre de ressource (pilote 41, etc.) destiné à améliorer les pratiques, développer les pratiques d'évaluation, assurer une information large (1), acquisition d'outils (logiciels, etc.) partagés accessible à l'ensemble des collectivités (1), animation autour du centre de ressources et pour son développement et son emploi (4), recherche de bonnes pratiques sur le territoire européen (1), réalisation d'une photothèque (1) = 210 000€

Adopter des stratégies collectives

- *Démarches dans l'esprit Agenda 21* : études de préfiguration d'agendas 21 locaux (2) = 50 000€

- *Adoption d'un cadre de référence* : inscription dans la politique régionale (1) = 10 000€

- *Capitalisation* : transferts d'expérience, échange de pratiques sur le territoire du GAL (1) = 5 000€

- *Participation au Réseau Rural* (1) = 5 000€

Effets attendus

- Prise de conscience des enjeux du développement durable
- Renforcement de l'utilisation de Pilote 41
- Mise à disposition de l'information pour le grand public.
- Meilleure capitalisation au travers du Centre de Ressources

Bénéficiaires visés

- Collectivités
- Associations
- Agriculteurs et leur groupement
- Chambres Consulaires
- Privés
- Organismes de formation

Dépenses éligibles

- Etudes
- Transferts et échanges de pratiques
- Animation
- Création d'outils et acquisition d'informations

Indicateurs de réalisation

- Nombre d'études
- Nombre d'outils créés
- Nombre d'éléments capitalisés
- Nombre de démarches collectives
- Nombre d'acteurs mis en réseau

Financement FEADER : 268 250€

FICHE 5

Titre de l'axe : Animation, gestion et évaluation

Objectifs opérationnels et stratégiques

Animation : 425 000€

- Mettre en œuvre le programme et son suivi
- Animer les travaux du GAL, du Comité de Programmation et des différents groupes de travail
- Contribuer à la réalisation d'expertises nécessaires au Pays en mobilisant notamment les compétences professionnelles des membres du Comité de Programmation et des Conseils de Développement
- Appuyer le montage des dossiers
- Développer la mobilisation locale et les relations avec l'extérieur

Gestion : 25 000€

- Mettre en œuvre l'ensemble des actions liées au suivi et à la gestion du programme dans le respect des obligations administratives, le contrôle du service fait sur place pour tout solde de la subvention

Evaluation : 50 000€

- Mettre en œuvre l'ensemble des actions d'évaluation au fil de l'eau

Effets attendus

- Créer une dynamique autour de ce programme
- Mettre en cohérence les actions des différents partenaires
- Organiser des échanges et des réunions d'information
- Soutenir l'appropriation de la priorité ciblée par tous les acteurs
- Respecter l'ensemble de la réglementation et être garant de l'éligibilité des opérations
- Evaluer le programme au fil de l'eau pour réorienter la stratégie si nécessaire

Bénéficiaires visés

- Syndicat Mixte du Pays Vendômois et Syndicat Mixte du Pays Beauce Val de Loire
- Bureaux d'études

Dépenses éligibles

- Embauche d'un animateur pour la durée du programme
- Actions de communication
- Fonctionnement
- Utilisation du logiciel OSIRIS
- Etudes et conseils en stratégie et communication
- Actions d'évaluation

Indicateurs de réalisation

- Nombre de dossiers retenus
- Nombre d'opérations de communication
- Nombre d'études et de conseils
- Nombre de maîtres d'ouvrage associés au programme
- Nombre de contrôles sans décision de déchéance
- Nombre d'outils évaluatifs mis en place
- Nombre d'outils créés pour l'évaluation et la transférabilité
- Nombre d'actions et taux de mobilisation pour l'évaluation

Financement FEADER : 185 000€

FICHE 6

Titre de l'axe : **Coopération** (220 000€)

Objectifs opérationnels et stratégiques

1- Le développement d'outils d'aide à la décision et d'actions liés au développement durable

Partenariats pressentis avec les Pays de Loir-et-Cher, les Pays Haute Sarthe et Vallée de la Sarthe et Pays Landes de Gascogne

- Partage de l'outil Pilote 41 avec d'autres territoires et enrichissement par de nouvelles couches
- Mutualisation d'expériences de documents d'urbanisme et d'actions collectives d'industriels
- Se doter de critères d'aide à l'éco-décision
- Influencer sur des propositions de changements de pratiques

2- L'éco-construction

Partenariat avec un Pays de la Wallonie

- Entrer dans une démarche responsable des ressources et des économies d'énergie
- Sensibiliser les acteurs du bâtiment aux matériaux propres et à de nouveaux comportements
- Favoriser les partenariats publics/privés sur cette question
- Créer des formations adaptées

Effets attendus

- Limiter les émissions de gaz à effet de serre
- Garantir une gestion responsable des ressources
- Inventer de nouveaux modes d'organisation
- Bénéficier du transfert d'expériences

Bénéficiaires visés

- Collectivités
- Associations
- Agriculteurs et leurs groupements
- Chambres consulaires
- Privés

Dépenses éligibles

- Etudes
- Déplacements
- Restauration
- Hébergement
- Création d'outils et acquisition d'informations
- Animation

Indicateurs de réalisation

- Nombre de projets de coopération nationale
- Nombre de projets de coopération transnationale
- Nombre de projets exemplaires
- Nombre d'acteurs mis en réseau
- Nombre d'outils créés ou utilisés à la coopération

Financement FEADER : 81 400€

C. LA MAQUETTE FINANCIERE

		Contributions publiques françaises				FEADER	Dépenses publiques totales	Taux de cofinancement du FEADER par rapport à la dépense publique nationale	Contribution privée éventuelle
		État	Région	Département	Collectivités locales Chambres consulaires				
Axe 1 Réduire la pression énergétique	Mesure 1 Limiter les déplacements contraints	83 534€	83 534€	58 785€	83 534€	378 140€	687 527€	55% (37%)	83 534€
	Mesure 2a Améliorer la qualité et l'efficacité énergétique des constructions et de l'urbanisation	16 347€	16 347€	11 504€	16 347€	74 000€	134 545€	55% (37%)	16 347€
	Mesure 2b Réduire la pression énergétique liée aux productions agricoles	21 946€	21 946€	15 444€	21 946€	99 345€	180 627€	55% (37%)	21 946€
Axe 2 Organiser l'emploi des ressources en respectant la biodiversité	Mesure 1 Valoriser les ressources alternatives	28 689€	28 689€	20 190€	28 689€	129 870€	236 127€	55% (37%)	28 689€
	Mesure 2 Réguler l'utilisation des sols agricoles	33 921€	33 921€	23 869€	33 921€	153 550€	279 182€	55% (37%)	33 921€
Axe 3 Encourager les innovations dans les savoir-faire et les faire-savoir	Mesure 1 Favoriser des modes d'organisation porteurs de nouvelles activités et de lien social	35 964€	35 964€	25 308€	35 964€	162 800€	296 000€	55% (37%)	35 964€
	Mesure 2 Informer et sensibiliser aux actions en faveur du développement durable	17 982€	17 982€	12 654€	17 982€	81 400€	148 000€	55% (37%)	17 982€
Axe 4 Développer des outils et démarches collectives de développement durable	Mesure 1 Acquérir des outils appropriés	53 537€	53 537€	37 675€	53 537€	242 350€	440 636€	55% (37%)	53 537€
	Mesure 2 Adopter des stratégies collectives	5 722€	5 722€	4 025€	5 722€	25 900€	47 091€	55% (37%)	5 722€
Animation		40 868€	40 868€	28 759€	40 868€	185 000€	336 363€	55% (37%)	40 868€
Coopération		17 982€	17 982€	12 654€	17 982€	81 400€	148 000€	55% (37%)	17 982€
Total		356 493€	356 493€	250 865€	356 493€	1 613 755€	1 320 344€	55% (37%)	356 493€

Chapitre IV

Le pilotage de RESSOURCES 41

Dans ce chapitre, il est question de présenter l'organisation prévue pour piloter le projet RESSOURCES 41 : le GAL constitué à cet effet, son animation, le suivi et l'évaluation, et enfin la capitalisation et la diffusion des expériences et des bénéfices.

A. L'ORGANISATION DU GAL VENDOMOIS BEAUCE VAL DE LOIRE

Le territoire constitué de deux Pays, Vendômois et Beauce Val de Loire, crée une structure adaptée et spécifique sous la forme d'un GAL unique, pour qu'une seule structure pilote, dans des conditions d'efficacité et de responsabilité partagées, le programme Leader auquel ils se portent ensemble candidats.

L'animation et le suivi du programme nécessiteront la création d'un poste à temps complet. L'objectif visé est de faire participer et de sensibiliser le plus grand nombre d'acteurs à ce programme de gestion responsable des ressources, respectueuse des exigences liées au développement durable.

A.1. Une gestion unique et durable

Le programme Leader est considéré comme un programme unique, appliqué à un GAL unique sur un territoire cohérent situé au nord de la Loire en Loir-et-Cher. Ainsi est définie l'organisation prévue pour le pilotage du programme Leader à l'échelle du territoire ainsi désigné. Cette organisation basée sur une gestion unique s'appuie sur une volonté claire, affirmée lors de la réunion des deux Conseils de Développement du 19 novembre 2007.

Le Syndicat Mixte du Pays Vendômois (cf. Annexe 12) sera la structure porteuse du GAL, en raison de son expérience antérieure réussie de gestion de fonds européens, validée par plusieurs contrôles européens qui ont donné quitus au Syndicat Mixte de sa bonne gestion. En effet, le Président du Pays Vendômois a toujours eu la volonté qu'un programme européen soit totalement intégré dans la gestion globale du Pays. Ainsi, tout le personnel a acquis l'expérience du montage innovant de dossiers européens dont il fera bénéficier le Pays Beauce Val de Loire.

Le territoire entrera ainsi directement dans une gestion de qualité grâce à la coopération initiée dès le départ.

A.2. La création d'un poste

Le bon avancement du plan de développement nécessite des ressources humaines supplémentaires. Dans cet esprit, le GAL s'engage donc à créer un poste à temps complet. Le(la) candidat(e) sera recruté(e), par le moyen d'un appel à candidatures pour l'animation et le suivi du programme Leader. Le(la) candidat(e) sera sélectionné(e) en raison de ses compétences reconnues en matière d'animation, de gestion et de suivi des fonds européens. Il(elle) sera recruté(e) par le Syndicat Mixte du Pays Vendômois en accord avec le Syndicat Mixte du Pays Beauce Val de Loire.

Le profil de la personne envisagée correspond à un chargé de mission (cadre A) ayant des compétences en matière de développement local et durable, d'informatique, de relations humaines, d'animation, de gestion et d'évaluation des fonds européens.

L'animateur(trice) travaillera en concertation étroite avec les équipes des deux Pays, vu que le programme Leader fait partie intégrante de leur stratégie générale de développement. Il(elle) sera amené(e) à collaborer avec l'ensemble des élus membres des Comités Syndicaux des Pays et de leurs Conseils de Développement. Une collaboration plus étroite devra s'établir plus particulièrement avec les Présidents de communautés de communes qui sont aussi membres du Comité de Programmation. Il(elle) sera aussi l'interlocuteur(trice) privilégié(e) des acteurs socioprofessionnels intéressés sur le territoire ainsi que des partenaires financiers que sont l'État, la Région Centre et le Département de Loir-et-Cher. Il(elle) bénéficiera de la grande mobilisation déjà initiée lors de l'élaboration du programme et de l'implication d'acteurs déjà connus.

A.3. Une participation la plus large possible

La volonté commune des Présidents des deux Pays du territoire est d'ouvrir la porte le plus largement possible. L'objectif affirmé est que toute personne qui porte intérêt au programme RESSOURCES 41, ou ayant une idée de projet, vienne participer ou assister aux réunions de travail. La devise appliquée est « un territoire où l'on se parle », où l'on rencontre les autres acteurs, noue des contacts, trouve éventuellement ses futurs partenaires, tant publics que privés.

Les acteurs seront impliqués dès l'origine dans l'élaboration d'un dossier. En particulier, l'implication continue des collectivités nécessitera de veiller en permanence à l'articulation du programme Leader avec les politiques des communautés de communes.

Par ailleurs, le territoire tirera pleinement parti des collaborations et partenariats mis en œuvre avec des spécialistes locaux au cours des actions de développement précédentes et de l'élaboration du projet de candidature Leader. Il s'agit par, exemple, de l'ISMER, de Télérgie, de l'Observatoire 41, ou de la réalisatrice du DVD *L'Arbre utile – des trognons aux filières d'énergies renouvelables*, en cours de fabrication. D'autres acteurs compétents en matière de développement durable, mentionnés page 7, sont motivés pour participer.

L'objectif visé est de travailler en partageant largement les informations grâce à la mise en réseau des partenaires et des acteurs des sphères publiques et privées.

B. LE SUIVI ET L'ÉVALUATION

Grâce à l'expérience acquise lors du programme Leader +, une marche de progrès est franchie en vue du suivi et de l'évaluation du programme RESSOURCES 41. La politique choisie en la matière consiste en une pratique stratégique d'amélioration continue, consolidée par un travail en réseau.

B.1. Les enseignements de Leader + en matière de suivi et d'évaluation

L'auto-évaluation réalisée par l'ISMER et Télérgie, à mi-parcours du programme e-mage, a fait ressortir un ensemble de points positifs pour les habitants et acteurs du Vendômois. Ces points ont été confortés durant la fin du programme. Ce fut l'occasion pour le Pays Vendômois d'approfondir ses compétences en matière d'évaluation, notamment sur la méthode et les outils à mettre en place. Celles-ci se sont renforcées dans le cadre de l'évaluation finale, réalisée en réseau avec d'autres GAL Leader + de la Région Centre et l'appui de la formation inter-GAL (printemps et automne 2007) dispensée par un consultant extérieur. Ce même consultant a ensuite accompagné le Pays Vendômois et le Comité de Pilotage pour son évaluation finale à laquelle l'agent de développement du Pays Beauce Val de Loire a été associé. Le Pays Vendômois a dans ce cadre créé un poste de chargé de mission sur huit mois.

Les données recueillies et les conclusions tirées définissent des marches de progrès à mettre en application et à intégrer dans le programme Leader RESSOURCES 41, soit :

- une communication renforcée
- la mise en place d'outils d'évaluation et de capitalisation dès le démarrage du programme
- le maintien du partenariat public/privé
- un critère de transférabilité accru au sein de critères de sélection définis en amont
- l'investissement dans une coopération transnationale.

Le territoire s'est donné comme objectif de les mettre en œuvre pour l'avenir.

B.2. Une stratégie d'amélioration continue

Il est proposé, dans cet esprit, de mettre en œuvre dès le démarrage de RESSOURCES 41 une auto-évaluation au fil de l'eau soutenue par le Réseau Rural et un centre de ressources et d'échanges Leader, à vocation transnationale, porté par le territoire. Des indicateurs de réalisation sont déjà définis en lien avec les objectifs définis par l'Europe et en fonction de la spécificité de RESSOURCES 41. Ce suivi en continu s'appuiera sur la mise en place de tableaux de suivi du projet, de l'articulation des fonds et du pilotage. L'organisation de Comités de Pilotage Évaluation, chaque fin d'année, recueillera les commentaires et les préconisations liés aux objectifs visés et aux actions réalisées. Des enquêtes auprès des maîtres d'ouvrage et des membres du Comité de Programmation sont prévues à mi-parcours et en fin de programme. Selon les résultats intermédiaires, des réorientations éventuelles du programme seront envisagées.

Le territoire s'engage à réaliser son Bilan Carbone et à mettre en place des outils supplémentaires pour mesurer l'impact économique des projets et évaluer les projets de coopération. Il s'appuiera sur les compétences locales, fera appel de façon complémentaire à des organismes locaux ou extérieurs, selon la stratégie visée.

L'ensemble des éléments réunis fournira la matière nécessaire à l'évaluation du chemin parcouru. Celle-ci devra répondre aux questions suivantes : Les objectifs ont-ils été atteints ? Quelles ont été les articulations (synergies/antagonismes) effectivement observées entre les différentes actions du programme Leader et avec les actions des autres politiques publiques du territoire ? Existe-t-il des marges d'amélioration, compte tenu des moyens disponibles ?

La démarche Leader donnera les moyens et le temps de construire des éléments de méthode et de définir le cadre nécessaire à la mise en œuvre d'actions, dans une perspective transversale économique, sociale et

environnementale. C'est l'opportunité d'apprendre à faire évoluer les pratiques, les comportements et la réglementation en vue d'une gestion responsable des ressources.

B.3. Un travail en réseau approfondi

Au cours du programme précédent Leader +, le Pays Vendômois a mis en place avec succès, des réunions de travail et des comités techniques réguliers ouverts à toute personne intéressée, qui ont largement facilité la mise en réseau des acteurs. Le territoire, fort de cette expérience réussie, entend poursuivre dans la même direction. Ainsi, le partenariat pour tous les projets est une obligation qui fait partie des critères de sélection.

La mise en réseau et le travail en commun inter-GAL sur l'évaluation finale Leader + avec le soutien du Réseau Régional Leader + se sont avérés très fructueux. Compte tenu de cette expérience enrichissante, le GAL Vendômois et Beauce Val de Loire entend mettre en place une action similaire, dès le démarrage de Leader en Région Centre.

Une organisation spécifique sera élaborée en vue de privilégier les échanges en respectant le développement durable. Deux pistes de réflexion sont à engager, en matière de TIC, dématérialisation de l'écrit et de l'image échangés (invitation, comptes-rendus, fiches de présentation et d'évaluation, ou autres documents, télé et visio-conférences, téléphonie IP) et de transports mutualisés, ou de choix de lieux de réunions adaptés.

C. LA CAPITALISATION ET LA DIFFUSION

La capitalisation et la diffusion contribuent aux marches de progrès du programme RESSOURCES 41. Elles s'appuieront en premier lieu sur des outils existants tels par exemple l'utilisation du Réseau Rural (régional, national ou européen) et la création du centre de ressources déjà évoqué en liaison avec Pilote 41, dès le démarrage de Leader en Région Centre. En matière de communication, l'ambition se présente d'emblée de demander à chaque maître d'ouvrage de fournir de la documentation avec images, en vue d'alimenter le centre de ressources et d'échanger l'échelle européenne. L'objectif est de mieux faire connaître le territoire à ses habitants et aux ressortissants des pays européens Leader.

C.1. Des outils pour capitaliser les bénéfices du programme

Les outils Internet mis en place dans le cadre du programme Leader + seront valorisés : Pilote 41, Centre de ressource patrimoniale, opérations de recensement des projets de développement durable par le CAUE.

Des compléments seront ajoutés tels l'acquisition de nouvelles couches SIG et de logiciels adaptés au développement durable, nouveaux modules de formation. Le nouveau centre de ressources Leader destiné aussi au grand public sera conçu en liaison avec les sites de partenaires concernés et Pilote 41, conformément à l'engagement du territoire.

La capitalisation entre territoires passe obligatoirement par la définition d'indicateurs communs et donc la mise en réseau des GAL de la Région Centre pour une auto-évaluation au fil de l'eau qui démarre dès la mise en œuvre des programmes Leader. C'est aussi un vecteur de communication partagé et donc amplifié.

C.2. Un Réseau Rural mobilisé

Le GAL Vendômois Beauce Val de Loire est demandeur dans le cadre du programme Leader d'un travail partagé au sein du réseau régional, comme pour l'évaluation du programme Leader +. Il se rendra disponible pour participer aux journées communes organisées par le réseau, voire proposer des thèmes d'action intéressant l'ensemble des participants (méthode d'évaluation et choix de critères régionaux). L'objectif est de rendre plus accessible les résultats pour mieux orienter les perspectives d'avenir.

La mise en réseau des GAL de la région Centre dès le démarrage des programmes concernant les actions d'évaluation et de communication permettra une capitalisation immédiate à l'échelle de la Région, une mutualisation des moyens pour continuer à acquérir des compétences professionnelles en matière d'évaluation et la mise en place d'une typologie des GAL de la région Centre.

C.3. Une diffusion aussi large que possible

L'axe 3 « encourager les innovations dans les savoir-faire et les faire-savoir » (cf. p. 16) prévoit un budget pour diffuser l'esprit et les acquis de RESSOURCES 41 au sein et à l'extérieur du territoire.

De plus, grâce aux projets de coopération nationaux et internationaux, s'instaurera une communication européenne sur les actions de développement durable. L'échange entre Pays sera une force pour mieux comprendre la place qu'occupe le territoire dans le domaine commun visé.

« Se parler pour agir ensemble », telle est la devise du territoire et l'ouverture de celui-ci vers les autres. La participation à un programme européen donne des opportunités pour mieux se faire connaître et reconnaître en tant que territoire acteur du développement durable et pour favoriser l'information du plus grand nombre.

Pour conclure

Le travail en commun des Pays Vendômois et Beauce Val de Loire dans le cadre du Pôle d'Excellence Rurale conforte la pertinence de leur regroupement en un territoire de projet. Le périmètre de ce territoire est conçu comme un lieu de transfert, de coopération nationale et transnationale et non de frontière.

Le programme RESSOURCES 41, bâti à partir des marches de progrès des programmes précédents, entend offrir un cadre de référence cohérent aux politiques de développement local et aux projets innovants suscités par le programme Leader. Ceux-ci développeront les ressources du territoire et mettront en valeur le potentiel des filières de proximité. Ils seront sélectionnés selon les objectifs visés par l'Europe, en cohérence avec la politique nationale, régionale et départementale, avec une vision transversale de développement équitable, vivable et viable. Il s'agit que cet état d'esprit se diffuse à tous les acteurs de terrain, à tous les responsables et au-delà à l'ensemble des habitants.

Prendre la mesure de ce qui est à faire et avoir la capacité d'innover, de se mettre en réseau pour y répondre, tel est le véritable défi que les élus des Pays Vendômois et Beauce Val de Loire, accompagnés par les acteurs publics et toutes les forces vives du territoire, veulent relever.

Le territoire se trouve à un tournant décisif de son histoire par le choix de la gestion responsable de ses ressources. Les élus, sensibilisés aux trois dimensions du développement durable, deviendront des forces de proposition pour intégrer cette logique de responsabilité dans la législation et la réglementation.

La volonté est de conduire à un changement de comportements et de mentalités, venant renforcer la cohésion sociale, l'épanouissement humain et rendre le territoire plus attractif et compétitif.

Une politique d'économie mixte rurale implique une forte contribution des fonds publics. Or, la faiblesse des ressources fiscales locales rend les fonds européens, en appui des fonds publics locaux, indispensables à la réussite de notre politique ambitieuse pour l'avenir.

La sélection du programme RESSOURCES 41 à l'initiative communautaire Leader constitue une opportunité décisive et un formidable levier pour un développement novateur et durable du territoire.



Source : Observatoire de l'Economie et des Territoires de Loir-et-Cher

Comité de Rédaction

Paul MARTINET et André BOISSONNET
Présidents des Pays Vendômois et Beauce Val de Loire

Jacqueline DUMAS et Joël MARQUET
Présidents des Conseils de Développement

Sylvie MAINO et Eric BAUSSIER
Agents de Développement des Pays Vendômois et Beauce Val de Loire

Adeline ASSERIN
Chargée de mission du Pays Vendômois

Sabrina BREZOUT
Rédacteur Territorial du Pays Vendômois

avec l'appui stratégique de

Anne DE BEER
Déléguée au Pays Vendômois de la commune de Beauchêne, sociologue

Gérard BLANC
Télergie - association pour l'entrée du Vendômois dans la société de l'information durable

Lucette JAUNET
Consultante chargée de l'évaluation

Etienne ANGINOT
Chargé de mission, réseau régional Leader +

Hélène BIRAUD
Responsable du service développement local Chambre d'Agriculture 41

Martine SAUTET
Déléguée des associations au Pays Vendômois, réalisatrice

avec le soutien

des membres des Conseils de Développement et acteurs du territoire

Remerciements

à Jean-Luc Ferrière, Président de la communauté des Collines du Perche pour l'intitulé RESSOURCES 41

à tous les Présidents de communautés de communes

à l'Observatoire de l'Economie et des Territoires de Loir-et-Cher, à l'imprimerie Medi6

et

à tous les élus du territoire pour leur vote à l'unanimité du programme Leader,

ainsi qu'à tous ceux qui ont soutenu notre candidature.

Sigles utilisés

ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
ADIL : Agence départementale pour l'information sur le logement
ADMR : Association du service à domicile en milieu rural
AFEV : Association de la fondation étudiante pour la ville
AMAP : Association pour le maintien d'une agriculture paysanne
ANPE : Agence nationale pour l'emploi
AOC : Appellation d'origine contrôlée
A3P : Association de promotion politique des pays
BEP : Brevet d'études professionnelles
CAP : Certificat d'apprentissage professionnel
CAUE : Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement
CDPNE : Comité départemental de la protection de la nature et de l'environnement
CFA : Centre de formation pour apprentis
CFPPA : Centre de formation professionnelle pour adultes
CIADT : Comité interministériel d'aménagement du territoire
CNASEA : Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles
CUMA : Coopérative d'utilisation de matériel agricole
DATAR : Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale
DDASS : Direction départementale d'actions sanitaires et sociales
DDEA : Direction départementale de l'équipement et de l'agriculture
DRDR : Document régional de développement rural
DRIRE : Direction régionale de l'industrie de la recherche et de l'environnement
ECF : Ecole de conduite française
EPCC : Établissement public de coopération culturelle
ESAT : Etablissement et de services d'aide par le travail
FEADER : Fonds européen agricole pour le développement rural
GAL : Groupe d'action locale
GRR : Gestion responsable des ressources
HLM : Habitation à loyer modéré
HQE : Haute qualité environnementale
IAE : Institut d'administration des entreprises
IUT : Institut universitaire de technologies
ISMER : Institut supérieur de management et d'entrepreneuriat régional
MAE : Mesures agri-environnementales
OGM : Organisme génétiquement modifié
OPAC : Office public d'aménagement et de construction
PAC : Politique agricole commune
PARCQ : Programme d'activité regroupant les communes autour de la qualité
PDR : Plan de développement rural
PDRH : Programme de développement rural hexagonal
PER : Pôle d'excellence rurale
PERENNE : Pôle d'excellence rurale énergies nouvelles naturelles émergentes
PLU : Plan local d'urbanisme
PME : Petites et moyennes entreprises
RESSOURCES 41 : Responsabiliser Expérimenter des Stratégies Sociales en vue de l'Organisation, de l'Urbanisation, des Ressources, de la Coopération et des Énergies Soutenables
SAFER : Société d'aménagement foncier et d'équipement rural
S2E2 : Sciences et systèmes de l'énergie électrique
SCIC : Société coopérative d'intérêt collectif
SCOT : Schéma de cohérence d'organisation territoriale
SIG : Système d'information géographique
TGV : Train à grande vitesse
TIC : Technologies de l'information et de la communication
UNA : Unité nationale d'animation

Bibliographie

Documents nationaux

BEAUMESNIL Michel de (rapport présenté par). Un atout pour le monde rural : la valorisation du bâti agricole. Conseil économique et social, 2006

BOISSON Jean-Pierre (rapport présenté par). La maîtrise foncière, clé du développement rural : pour une nouvelle politique foncière. Conseil économique et social, 2005

DATAR. *Quelle France Rurale pour 2020 ? Contribution à une nouvelle politique de développement rural durable*. Paris : La documentation Française, 2003

DIACT. Les territoires face aux défis climatiques et énergétiques. Quatrième université d'été de la Prospective Territoriale en Europe, 26 et 27 septembre 2007

Direction des affaires économiques et internationales, Secrétariat général. *Économie Urbaine, rassemblement de connaissances*. Ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la Mer, octobre 2006

FNSAFER. La fin des paysages, livre blanc pour une gestion ménagère de nos espaces ruraux. SAFER, octobre 2004

GIRAULT Maurice, LECOUCVEY François. Projection tendancielle de la consommation d'énergie dans le Logement. Ministère du Transport, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer. *Notes et synthèses du SES*, septembre-octobre 2001

Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, Programme de développement rural hexagonal 2007-2013, juin 2007

Ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer (CPVS/DRAST). "Des TIC et des territoires. Quelles conséquences des technologies de l'information et de la communication sur la vie urbaine, les territoires et la mobilité ?" *Techniques, territoires et société* n°37, 2005

PINGAULT Nathanaël avec la participation de PREAULT Bérandère. Indicateurs de développement durable : un outil de diagnostic et d'aide à la décision. Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, Direction générale des politiques économiques européennes et internationales, Service des stratégies agricoles et industrielles, Sous-direction de l'évaluation et de la prospective, des études et de l'orientation in *Notes et études économiques* n° 28, septembre 2007 (tiré à part - pp. 7-43),

PLATEAU Claire et RAKOTOMALALA Josée. Constructions neuves, l'attrait des maisons individuelles en milieu rural mais proche des villes. Ministère du Transport, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer, *SESP*, juillet 2005

PLATEAU Claire, RAKOTOMALALA Josée, ROBERT Annelise. Logement, hausse générale de la construction neuve de Logement, détente du marché dans les villes moyennes. Ministère du Transport, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer, *SESP en bref*, août 2006

PLATEAU Claire. Forte augmentation des dépenses de logement sur 20 ans ; dépenses courantes de logement en 2004 : un poids toujours plus lourds dans le budget ; les émissions de gaz à effet de serre des ménages selon leur localisation résidentielle, les exemples de la région Ile-de-France et de l'agglomération de Lille ; hausse des dépenses de logement. Ministère du Transport, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer. *Notes et synthèses du SES*, juillet 2006

Documents de la Région Centre

Conseil Régional du Centre. Schéma régional de développement économique et social. Orléans, décembre 2005

Préfecture de la Région Centre. Contrat de Projet État Région 2007-2013. Orléans, mars 2007

DRAF Centre. Document régional de développement rural (DRDR) 2007-2013. Préfecture de la région Centre. Orléans, octobre 2007

INSEE Centre. Portrait des pays de la région Centre (recueil de données statistiques issues des différents recensements et comptages, édition 2001 à 2005)

Documents du Département de Loir-et-Cher

Conseil Général de Loir-et-Cher. Comptes-rendus de la Conférence départementale de l'économie. Blois : 2006, 2007

Conseil Général de Loir-et-Cher. Dossier Développement durable : la Terre a besoin de nous ! *Loir-et-Cher Info* n° 50, décembre 2007

DDAF de Loir-et-Cher. Statistiques agricoles (RGA 2000) in Agreste

DDE41 / SEACL. La question foncière dans l'aire urbaine de Blois, foncier et développement durable. Blois, février 2005

Entreprises, territoire et développement, les politiques énergétiques territoriales. Notes de l'Observatoire. Blois : juin 2006

Observatoire de l'Économie des Territoires de Loir et Cher, CAUE, CDPNE, PILOTE 41 (source de données 2005-2007)

Documents des Pays Vendômois et Beauce Val de Loire

Pays Beauce Val de Loire, Charte de développement (1999, révisée en 2005) et Contrat régional de Pays Beauce Val de Loire, 2006-2010 ; Contrat régional de bassin de Cisse (diagnostic et programme opérationnel) 2006-2011

Pays Vendômois et Pays Beauce Val de Loire, Programme PERENNE (Pôle d'excellence rurale d'énergies naturelles nouvelles émergentes), 2006-2008

Pays Vendômois, Charte de développement (1998, révisée en 2003) et Contrat régional du Pays Vendômois 2004-2008 ; Programme LEADER + 2002-2008 ; Programme « Prospective Emploi » 2005-2008

Ouvrages et articles publiés

BONNET Michel, BERNARD Yvonne (sous la dir. de). *Services de proximité et vie quotidienne*. Paris : PUF, 1998

Caisse des Dépôts. *Prospective et développement territorial*. Paris : La documentation Française, 2003

CASTELLS Manuel. *La Société en réseaux*. Paris : Fayard, 1996

CHAPISEAU Félix. *Le Folklore de la Beauce et du Perche*. Paris : Maisonneuve & Larose, 1968.

Comité 21. *Comment on entre dans le développement durable, 75 initiatives concrètes vers le développement durable en France*. Paris : Ministère de l'Environnement, 1996

Comité de Développement Rural du 20 juin 2007. *Programme de Développement Rural Hexagonal 2007-2013*. Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, 2007

DATAR. *Quelle France Rurale pour 2020 ? Contribution à une nouvelle politique de développement rural durable*. Paris : La documentation Française, 2003

DELÉAGE Estelle. *Paysans. De la parcelle à la planète. Socio-anthropologie du Réseau agriculture durable*. Paris : Éditions Syllepse, 2004

DONATH Alejandro Rada. *Du développement à la renaissance des Régions*. Chicoutimi (Québec) : 2003

ERKMAN Suren. *Vers une écologie industrielle*. Paris : Charles Léopold Mayer, 2004

HAAS Fabien. Artificialisation et dynamique forestière sur les terres agricoles en Loir et Cher. Mémoire en vue de l'obtention du diplôme de Master professionnel « Écologie mention aménagement du territoire et télédétection ». Toulouse : Université Paul SABATIER, septembre 2007

HEBEL Pascale, FAUCONNIER Nicolas, DAVIS Morgane. « La nouvelle sensibilité des consommateurs aux prix ». *CREDOC, Cahier de recherche* n° 215, novembre 2005

LAMBLIN Véronique. « Quelles pistes de recherche pour maîtriser l'effet de serre ? » *Futuribles* n° 315, janvier 2006

MAUGARD Alain, VISIER Jean-Christophe, QUÉNARD Daniel. « Le bâtiment à énergie positive ». *Futuribles* n°304, janvier 2004

PERRIER-CORNET Philippe. « L'avenir des espaces ruraux français. Dynamiques et prospective des espaces ruraux français à l'horizon 2020 ». *Futuribles* n°299, juillet-août 2003

PIGUET Frédéric Paul, BLANC Isabelle, CORBIÈRE-NICOLLIER Tourane, ERKMAN Suren. « L'empreinte écologique : un indicateur ambigu ». *Futuribles* n°334, octobre 2007

ROUSSEAU Olivier. Formes résidentielles et développement durable. Mémoire en vue de l'obtention du diplôme de Master « management des territoires urbains ». Tours : Université François Rabelais, 2007

SACHS Ignacy. *Initiation à l'éco-développement*. Toulouse : Privat, 1981

SACQUET Anne-Marie, BLANC Nicolas. *Entreprises et développement durable*. Paris : Comité 21, 1995

SAINT-VENANT R. de. *Dictionnaire du Vendômois*. Bruxelles : Éditions Culture et civilisation, 1978